

Rapport de gestion 2024

Conseil d'administration
du 15 mai 2025



Façonner
la
cité

Sommaire

EDITORIAL	4
1. PRESENTATION DE LA SOCIETE	5
1.1 INFORMATIONS GENERALES	5
1.2 HISTORIQUE	5
1.3 OBJET SOCIAL ET DOMAINES D'ACTIVITE	5
1.4 REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL	6
1.5 GOUVERNANCE	7
1.6 RESSOURCES HUMAINES	9
2. LES OPERATIONS EN 2024	11
2.1 OPERATIONS EN MANDAT PROLONGEES EN CONCESSION	11
2.2 NOUVELLES OPERATIONS SIGNEES EN MANDAT OU CONDUITE D'OPERATIONS	12
2.3 OPERATION PROLONGEE PAR NOUVEAU MANDAT	13
2.4 OPERATIONS TERMINEES	13
2.5 CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES DANS LES MARCHES PUBLICS	13
2.6 CONTRACTUALISATIONS ENTRE LES COLLECTIVITES ACTIONNAIRES ET LA SPL	14
3. SITUATION FINANCIERE	15
3.1 CHIFFRES CLES	15
3.2 BILAN SIMPLIFIE	16
3.3 COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE	16
3.4 TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	17
3.5 COMMENTAIRES DE LA DIRECTION	18
3.6 PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT EN 2025	20
4. BILAN DE GOUVERNANCE	21
4.1 REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	21
4.2 REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE	21
4.3 INFORMATIONS SUR LA REMUNERATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES	22
5. PRINCIPAUX RISQUES ET CONTROLES	22
5.1 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	22
5.2 CONTROLES INTERNES	22
5.3 CONTROLES EXTERNES	23
5.4 CONTROLE ANALOGUE	23
6. FICHES PROJETS DETAILLEES	25

Editorial



Christine Mandon, Présidente

2024 fera surement date dans la jeune histoire de notre SPL, comme l'année de la mise en œuvre **des premiers grands chantiers d'aménagement** de la SPL dans le cadre de ses 3 concessions d'aménagement.

Après la livraison du Parc des Quatre Saisons dans le quartier des Vergnes et l'engagement des travaux du Parc Saint Jean ainsi que du Parc de la Muraille à Saint Jacques, la SPL imprime sa marque de « faiseur » et commence à concrétiser sa ligne de base : **façonner la cité**.

L'activité des premiers mois de 2025 voit se confirmer cette dynamique et les premières livraisons cet été s'ajouteront à la longue liste des nouveaux aménagements portés par le projet INSPIRE qui transforme la métropole.

Je suis ravie et fière de l'engagement des équipes de la SPL au service de toutes les collectivités actionnaires.

1. Présentation de la société

1.1 Informations générales

Dénomination	SPL Clermont Auvergne
Date de création	18 avril 2016
Adresse du siège social	La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand
Organisation de la gouvernance	Conseil d'administration
Présidente du conseil d'administration	Christine Mandon
Directeur général	Rachid Kander
Nombre de salariés au 31/12/2024 (hors DG)	10

1.2 Historique



1.3 Objet social et domaines d'activité

Objet social

La SPL Clermont Auvergne peut être saisie directement par ses actionnaires **sans mise en concurrence**.

Ses statuts lui permettent d'effectuer les missions suivantes, **uniquement pour le compte de ses actionnaires et sur leurs territoires** :

- **Réalisation de toute étude, mission de conduite d'opération ou de mandat** relative à la maîtrise d'Ouvrage et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre ;
- **Réalisation de toute opération et action d'aménagement** ;
- **Réalisation de tout équipement d'infrastructure et de superstructure pour le compte de nos actionnaires** ;
- **Réalisation de toute opération de construction de bureaux ou de locaux industriels** destinés à la vente ou à la location, ou d'immeubles à usage d'habitation, y compris ceux bénéficiant de financements aidés par l'Etat, la location, la vente ou la location-vente de ces immeubles ;
- **Exploitation, gestion, entretien et mise en valeur par tout moyen des immeubles et équipements** réalisés ou mis à notre disposition par nos actionnaires.

Domaines d'activité

- **Renouvellement urbain en mandat ou concession**, en secteur urbain mixte ou en zone d'activité : conduite et organisation des procédures foncières, administratives et archéologiques, des études préalables d'opportunité et des travaux d'aménagement d'espaces publics ; assistance à la commercialisation ; assistance à la concertation ; ingénierie foncière (en complément de l'EPF) ; ingénierie VRD.
- **Construction et réhabilitation de bâtiments en mandat ou assistance à maîtrise d'ouvrage** : conduite et organisation des études préalables et des travaux.
- **Performance énergétique des équipements publics** : remise à niveau énergétique des équipements publics en mandat de maîtrise d'ouvrage, en tiers-investisseur ou en marché de partenariat sur des bâtiments en pleine propriété de la collectivité actionnaire.
- **Réalisation et exploitation de parkings (*en perspective*)** : investissement et financement des travaux et exploitation commerciale des parcs en concession, en affermage, en marché global ou en marché de prestations.

1.4 Répartition du capital social

En 2018, la SPL Clermont Auvergne est une société au capital social de 1,5 million d'euros, divisé en 3 000 actions de 500 euros chacune :

Souscripteurs	Montant du capital	Nombre d'action
• Clermont Auvergne Métropole	700 000 €	1 400
• Ville de Clermont-Ferrand	300 000 €	600
• Vichy Communauté	250 000 €	500
• Ville de Vichy	150 000 €	300
• Riom Limagne et Volcans	100 000 €	200
TOTAL	1 500 000 €	3 000

La répartition du capital est la suivante :



Au 31 décembre 2024, les capitaux propres atteignent **1 471 460 €** suite aux reports à nouveau déficitaires jusqu'en 2022. Avec les résultats excédentaires de 2023 et 2024, le report à nouveau atteint **-28 540 €**, ramenant ainsi la valeur théorique de l'action à 490 euros pour une valeur initiale de 500 €.

1.5 Gouvernance

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2024 : 13 administrateurs

	Nom des représentants au CA	Date délibération nomination	Liste des mandats sociaux
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	Christine MANDON (Présidente)	23/07/2020	Vice-Présidente de la Métropole, Maire d'Aulnat, Présidente d'AssembliA, Administratrice du PETR Grand Clermont, du Syndicat Aéroport.
	Odile VIGNAL	23/07/2020	Vice-Présidente de la Métropole, Adjointe au Maire de Clermont-Ferrand, Administratrice d'AssembliA, de Domia, d'Auvergne Habitat, de l'ADIL63, du pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne
	Cécile BIRARD	23/07/2020	Conseillère métropolitaine, Adjointe au Maire de Saint Genès Champanelle, Administratrice de l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, de l'ADUHME
	Henri GISSELBRECHT	23/07/2020	Vice-Président de la Métropole, Maire de Lempdes, Administrateur d'AssembliA, de la SPL Clermont Auvergne Tourisme, du Bivouac, de l'ADUHME, de la T2C, du SMTC, du Syndicat aéroport, du Pole métropolitain Clermont Vichy Auvergne
	Jean-Christophe CERVANTES	23/07/2020	Conseiller métropolitain, Adjoint au Maire de Clermont-Ferrand, Administrateur d'AssembliA, Administrateur EPF, Administrateur Agence d'Urbanisme Clermont Métropole, Représentant du Pole métropolitain Clermont Vichy Auvergne, Représentant du PETR Grand Clermont
	Claude AUBERT	23/07/2020	Conseiller métropolitaine, Adjoint au Maire de Chamalières, Gestion 4 Conseil, administrateur du SMTC, de la T2C, du PETR Grand Clermont
VILLE DE CLERMONT-FD	Marion CANALES	16/07/2020	Sénatrice du Puy de Dôme, Conseillère déléguée de la Ville de Clermont-Ferrand, Conseillère déléguée de la Métropole, Administratrice d'assembliA, Membre SCI Les baigneurs
	Grégory BERNARD	16/07/2020	Adjoint au Maire, Conseiller délégué de la Métropole, Président de l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole, Administrateur d'assembliA, Vice-Président de l'EPF, Trésorier ADIL 63
	Cyril CINEUX	16/07/2020	Adjoint au Maire, Vice-Président de la Métropole, Vice-Président SMTC

	Nom des représentants au CA	Date délibération nomination	Liste des mandats sociaux
VILLE DE VICHY	Charlotte BENOIT	15/06/2020	Adjointe au Maire, Vice-Présidente de Vichy Communauté, Vulcania, Présidente Directrice Générale de Vichy Habitat
VICHY COMMUNAUTE	François SENNEPIN	23/07/2020	Vice-Président de Vichy Communauté, Maire de Bellerive-sur-Allier, Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne
	Jean-Sébastien LALOY	29/09/2022	Associé Gérant SCP Laloy-Bayet, Associé SCI LR Immobilier, Associé gérant SCI Jet 14, Associé gérant SCI NW Immobilier, Administrateur représentant le Conseil Départemental de l'Allier chez Théa.
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	Frédéric BONNICHON	23/07/2020	Président de Riom Limagne et Volcans, Maire de Châtelguyon, Président du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, PETR Grand Clermont, Président de la SEM Volcans

Les représentants à l'assemblée générale des actionnaires

	Nom des représentants à l'AG	Date délibération de nomination
CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	Christine MANDON	23/07/2020
VILLE DE CLERMONT-FD	Marion CANALES	06/11/2020
VILLE DE VICHY	Charlotte BENOIT	02/11/2020
VICHY COMMUNAUTE	Jean-Sébastien LALOY	29/09/2022
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	Frédéric BONNICHON	23/07/2020

1.6 Ressources humaines

L'équipe

2 recrutements

Laure DODEL, Directrice opérationnelle, embauchée le 02/05/2024

Jérôme COLOGNE, Responsable projets, embauché le 10/06/2024

1 départ

Jérôme COLOGNE, Responsable projets, a quitté l'entreprise le 19/12/2024

2 stagiaires

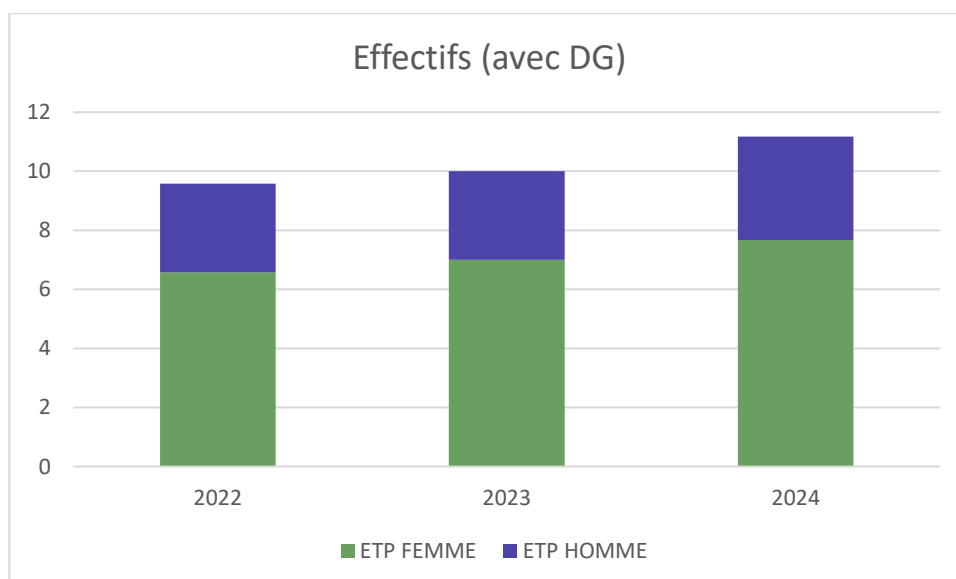
Camille USCLADE, stagiaire du 03/06/2024 au 26/07/2024, dans le cadre du Master 1 « Stratégies et gouvernances métropolitaines » à Sciences Po Bordeaux ; Sujet « quid des labels, certifications et démarches »

Agatha JANISZEWSKA, stagiaire du 15/04/2024 au 26/04/2024, dans le cadre d'un stage d'observation en 3^e année « Licence de géographie et aménagement du territoire » à l'université Clermont Auvergne

Au 31/12/2024

La SPL Clermont Auvergne est constituée d'un Directeur Général, Rachid KANDER, mandataire social et de 10 salariés :

- Marie-Anne OLIVIER, Directrice de Projets
- Laure DODEL, Directrice opérationnelle
- Célia BEAULATON, Secrétaire Générale
- Corinne PELISSIER, Assistante administrative
- Céline AMADON, Responsable Projets Aménagement
- Romain SARRY, Responsable Projets Aménagement
- Emmanuelle LAURADOUX, Responsable Projets Aménagement
- Catherine GUILBERT, Responsable Projets Aménagement
- Anne-Emmanuelle PASSERIEUX, Responsable Projets Aménagement et Superstructure
- Julien LAVILLE, Assistant de Projets



Les salariés mis à disposition

La SPL Clermont Auvergne fait appel à une partie du personnel d'assemblia sur les fonctions supports et sur les missions des chargés d'opérations. Cette coopération s'effectue sur la base d'une convention de mise à disposition croisée de personnel, qui par ailleurs permet également à certains salariés de la SPL d'intervenir ponctuellement sur des projets d'assemblia.

En 2024, cela représente **345 jours** mis à disposition correspondant à **1.73 ETP** :

- Didier BOULET, Directeur du développement : 40 jours
- Claire FAUCHER-GARROS, Responsable Projet Superstructure : 39 jours
- Alexandre MANAUD, Responsable Projet Superstructure : 11 jours
- Patrick EUZET, Responsable Projet Suivi de chantier : 7 jours
- Assistance : administrative, comptabilité, juridique, informatique : 248 jours

En 2024, les salariés de la SPL ont été mis à disposition d'assemblia **58 jours**, soit l'équivalent de **0.3 ETP** :

- Catherine GUILBERT, Responsable Projet Aménagement : 53 jours
- Julien LAVILLE, Assistant projets : 3 jours
- Marie-Anne OLIVIER, Directrice de Projets : 2 jours

Les locaux

La SPL Clermont Auvergne est locataire de surfaces de bureaux au sein des locaux d'assemblia. Au 31 décembre 2024, la **SPL Clermont Auvergne occupe 149 m² de surface**. Par le biais d'une convention de mise à disposition de locaux et de matériels, la SPL verse à assemblia un loyer forfaitaire égal à 120 euros/m²/TTC/an qui comprend l'ensemble des charges liées aux locaux notamment fluides, énergies, taxes, assurances bâtiments, frais divers.

De plus, elle rembourse à assemblia les frais d'utilisation du matériel avec comme clé de répartition, le nombre de salariés. Sont concernés :

- les frais de reprographie (volume copies),
- les frais de courrier (affranchissement),
- les frais téléphoniques (lignes fixes)
- les frais informatiques (hébergement serveur et maintenance)

Les moments d'échanges

- Réunions de coordination de l'ensemble de l'équipe tous les lundis matins de 9h à 10h30
- Accueil des opérationnels de la SPL CAP METROPOLE (Saint-Etienne) le 16 janvier.
- Voyage d'études à Strasbourg du 29 au 31 mai : accueil par l'Agence d'Urbanisme ADEUS, la SEM SERS et la SPL DEUX RIVES avec visites de bâtiments construits et de quartiers aménagés par la SPL et la SERS.
- Journée d'entreprise à Polydome, avec assemblia et Domia le 18 juin, avec des mini-fresques de la biodiversité et de l'eau ainsi qu'un atelier sur « imaginer le futur quartier de la Fontaine du Bac » retenu au concours d'architecture Européen.
- Visite des aménagements du nouveau Parc des 4 saisons aux Vergnes, le 19 septembre.
- Formations collectives :
 - ✓ Norme géotechnique NFP 64.500, organisée par ALPHA BTP, le 13 décembre matin
 - ✓ Logiciel PROGISEM, modules GO, NUEVO et GP : 10 jours en 2024



2. Les opérations en 2024

Fin 2024, la SPL Clermont Auvergne poursuit l'avancée de ses 20 opérations en cours (cf. *fiches projets détaillées en partie 6*)

2.1 Opérations en mandat prolongées en concession

- ZAC Saint-Jean (Clermont-Ferrand) – Concession d'aménagement



Notifiée en février 2024

Durée : 12 ans – Fin 2036

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Le projet de la zone d'aménagement concerté Saint-Jean se situe à l'est du centre-ville de Clermont-Ferrand sur une emprise de 40 hectares environ. La création de la ZAC Saint-Jean de 14 hectares environ a été approuvée par la Métropole pour poursuivre l'aménagement du quartier Saint-Jean et permettre à la Métropole de réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains afin de réaliser de nouvelles constructions. **La SPL a signé un traité de concession pour la réalisation de l'opération d'aménagement.**

- ZAC Saint Jacques Nord (Clermont-Ferrand) – Concession d'aménagement



Notifié en février 2024

Durée : 15 ans – Fin 2039

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Le projet de la zone d'aménagement concerté Saint-Jacques se situe à Clermont-Ferrand. Le quartier connaît des difficultés qui ont conduit l'agence nationale pour la rénovation urbaine à l'identifier comme étant d'intérêt national au titre du renouvellement urbain, lui permettant ainsi de bénéficier du nouveau programme national de renouvellement urbain. La création de la ZAC Saint-Jacques de 20 hectares environ a été approuvée par la Métropole pour poursuivre l'aménagement du quartier et permettre à la Métropole de réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains afin de réaliser de nouvelles constructions. **La SPL a signé un traité de concession pour la réalisation de l'opération d'aménagement.**

- ZAC Les Vergnes (Clermont-Ferrand) – Concession d'aménagement



Notifiée en février 2024

Durée : 11 ans – Fin 2035

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Le projet de la zone d'aménagement concerté Les Vergnes se situe au nord de Clermont-Ferrand. Le quartier connaît des difficultés qui ont conduit l'ANRU à l'identifier comme étant d'intérêt national au titre du renouvellement urbain, lui permettant ainsi de bénéficier du NPNRU. La création de la ZAC Les Vergnes de 25.6 hectares a été approuvée par la Métropole pour poursuivre l'aménagement du quartier et permettre à la Métropole de réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains afin de réaliser de nouvelles constructions. **La SPL a signé un traité de concession pour la réalisation de l'opération d'aménagement.**

2.2 Nouvelles opérations signées en mandat ou conduite d'opérations

- Aménagement multisites au sein du quartier de Brézet à Clermont-Ferrand



Notifiée en avril 2024 – Durée : 2 ans

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Dans le cadre du projet INSPIRE, l'arrivée de la ligne B dans le quartier du Brézet implique l'aménagement d'un parking relais P+R localisé sur l'îlot de l'ancien Centre Routier. Afin de permettre la sortie directe et efficace du P+R sur l'avenue de l'Agriculture en direction de Lempdes, un réaménagement du carrefour Avenue de l'Agriculture / Rue Kepler est nécessaire. Clermont Auvergne Métropole confie à la SPL Clermont Auvergne **un mandat public** de maîtrise d'ouvrage de travaux.

- Réhabilitation de la Maison de la Nature et de l'Environnement à Mozac



Notifiée en mai 2024 – Durée : 12 mois

Actionnaire : Riom Limagne et Volcans

Riom Limagne et Volcans a en projet de créer une « Maison de la nature et de l'environnement » et s'interroge sur les conditions d'implantation sur le site de l'ancien Carmel à Mozac. RLV confie **une mission d'AMO** pour l'accompagner sur la phase programmation.

- Requalification des places Delille et Salford et de leurs abords



Notifiée en août 2024 – Durée : 20 mois

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Le projet de requalification des places emblématiques Delille et Salford et leurs abords est un projet ambitieux qui incarne les priorités liées aux transitions sociale, écologique et démocratique portées par la Ville de Clermont-Ferrand ainsi que par Clermont Auvergne Métropole qui a confié à la SPL, **un mandat public** de Maîtrise d'Ouvrage de l'étude, depuis la phase appropriation amont jusqu'au terme de la phase Assistance à Marché Travaux (AMT). La Maîtrise d'Ouvrage des phases travaux sera intégrée et engagée dans un second temps.

- Réhabilitation de la crèche Saint Jacques



Notifiée en novembre 2024 – Durée : 7 mois

Actionnaire : Ville de Clermont-Ferrand

La Ville de Clermont-Ferrand a pour projet de rénover la crèche Saint Jacques. Afin d'avancer sur la mise en œuvre opérationnelle, elle confie à la SPL **une mission d'AMO** pour l'accompagner sur la phase programmation.

- Rénovation de la maternelle Aristide Briand et de la Maison de la Culture



Notifiée en novembre 2024 – Durée : 9 mois

Actionnaire : Ville de Clermont-Ferrand

Afin d'avancer sur la mise en œuvre de sa politique de rénovation énergétique des bâtiments publics, la Ville de Clermont-Ferrand confie à la SPL **deux missions d'AMO**, comportant l'accompagnement de la phase programmation et l'aide à la décision sur modalités de mise en œuvre opérationnelle pour la rénovation de l'Ecole Aristide Briand et de la Maison de la Culture.

- **Projet de renouvellement urbain (NPRU) du quartier La Gauthière**



Notifiée en décembre 2024 – Durée : 13 mois

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Le quartier de la Gauthière fait partie des 3 sites d'intérêts national conventionnés avec l'ANRU, avec ceux de Saint Jacques et Les Vergnes. Afin de poursuivre la réalisation des études pré-opérationnelles qui permettront de définir les conditions de réalisation de l'aménagement du quartier de la Gauthière, Clermont Auvergne Métropole mobilise l'accompagnement de la SPL Clermont Auvergne dans le cadre d'un **mandat public** de maîtrise d'ouvrage.

2.3 Opération prolongée par nouveau mandat

- **Requalification du Pôle Economique de Ladoux (Cébazat) – Mandat études**



Mandat n°2 notifié en mars 2024

Durée : 2 ans – Fin mandat en mars 2026

Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole

Depuis 2018, la SPL Clermont Auvergne a été mandatée par Clermont Auvergne Métropole pour mener cette opération de requalification. Afin de réaliser les études et de mener les procédures nécessaires préalablement à l'engagement d'une nouvelle phase de travaux, notamment de viabilisation, à l'horizon 2026, il est proposé de conclure, entre Clermont Auvergne Métropole a notifié à la SPL Clermont Auvergne, **un nouveau mandat d'études**.

2.4 Opérations terminées

- **Projet Partenarial d'Aménagement Saint-Jean Le Brézet- Mandat d'études :**
 - **Fin mandat en août 2024**
 - **Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole**
- **Reconversion d'un bâtiment de l'INRAE à Saint Genès Champanelle – Mandat d'études :**
 - **Fin mandat en août 2024**
 - **Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole**
- **Requalification de la zone d'activités de Gerzat Sud- Mandat d'études :**
 - **Fin mandat en septembre 2024 – Attente d'un COPIL en 2025 pour décider des suites à donner**
 - **Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole**
- **Rénovation de l'Office du Tourisme Place de la Victoire - Mandat de travaux :**
 - **Inauguration des travaux d'agencement le 21/03/2024. Fin mandat avant le terme prévu**
 - **Actionnaire : Clermont Auvergne Métropole**

2.5 Clauses environnementales et sociétales dans les marchés publics

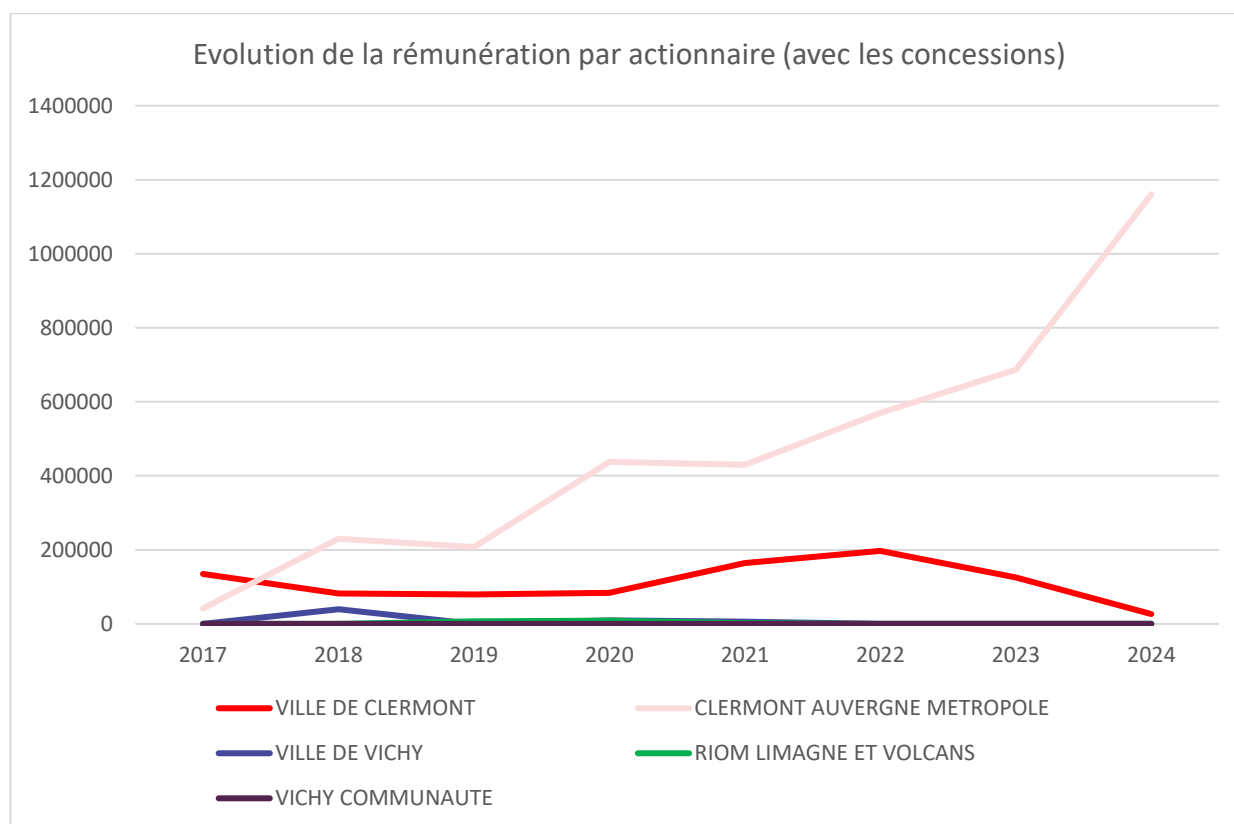
La SPL a intégré dans ses marchés publics soumis à obligation, une clause d'insertion sociale par l'économie, en collaboration avec le PLIE (Plan Local d'Insertion et d'Emploi).

De plus, la SPL intègre depuis 2024 des prescriptions environnementales dans ses consultations de travaux, telles que prévues à l'article L. 2111-1 du code de la commande publique. Ces prescriptions permettent de constituer une approche contractuelle portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience.

2.6 Contractualisations entre les collectivités actionnaires et la SPL

	Clermont Auvergne Métropole	Ville de Clermont- Ferrand	Vichy Communauté	Ville de Vichy	Riom Limagne et Volcans
Contrats soldés depuis 2017	9	1	2	-	1
Mandats et AMO en cours	18	1	-	-	1
Rémunération des mandats et AMO en 2024	579 758 €	26 491 €	-	-	5 600 € *
Concessions d'aménagement en cours	3	-	-	-	-
Rémunération liées aux concessions en 2024	580 771 €	-	-	-	-
Avances en compte courant	-	-	-	-	-
Garanties d'emprunt	11 200 000 €	-	-	-	-
Aides octroyées au titre du développement économique	-	-	-	-	-
Autres concours financiers	-	-	-	-	-

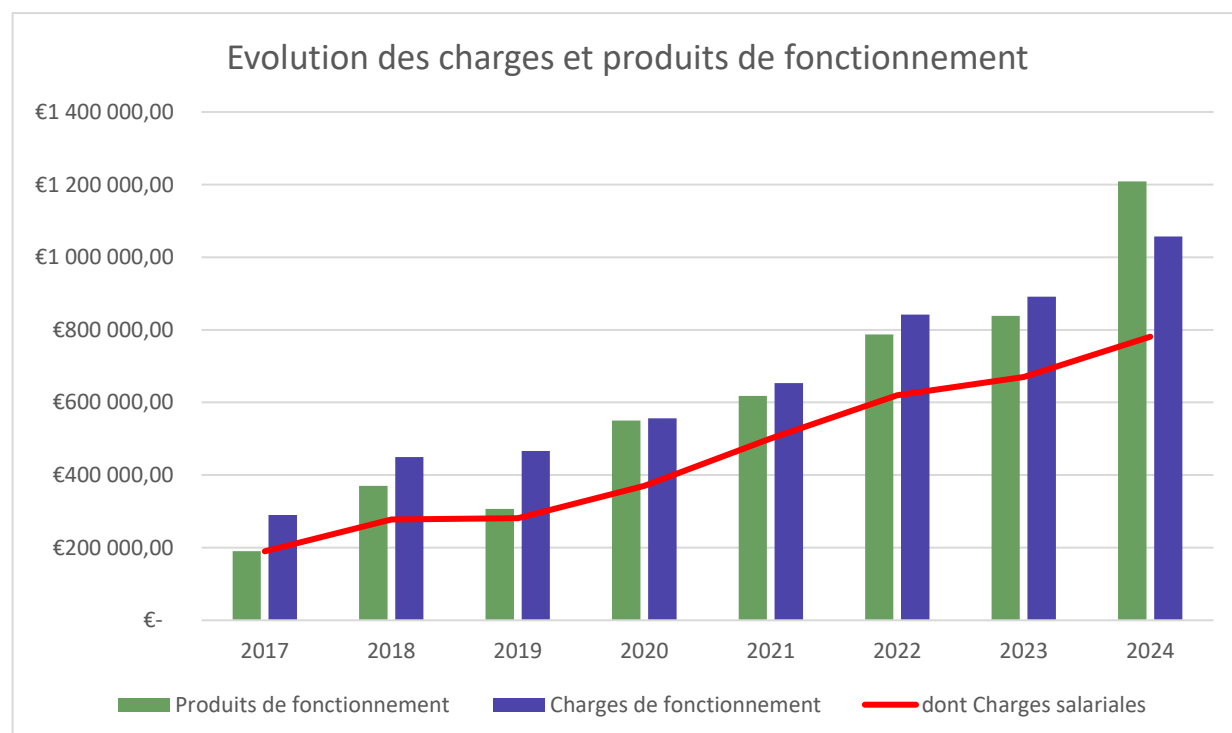
* Prestations réalisées en 2024 mais facturées et comptabilisées en 2025



3. Situation financière

3.1 Chiffres clés

	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires	766 759 €	812 113 €	839 815 €
Produits d'exploitation	787 675 €	838 558 €	7 806 542 €
- dont fonctionnement	787 675 €	838 558 €	1 208 764 €
- dont concessions	-	-	6 597 778 €
Charges d'exploitation	841 829 €	891 482 €	7 655 331 €
- dont fonctionnement	841 829 €	891 482 €	1 057 553 €
- dont concessions	-	-	6 597 778 €
Salaires et charges sociales	619 597 €	670 001 €	781 090 €
Produits financiers	12 765 €	128 915 €	234 034 €
Charges financières liées aux concessions	-	-	83 565 €
Résultat	- 41 478 €	+ 75 991 €	+ 301 679 €
Capitaux propres	1 094 299 €	1 170 291 €	1 471 460 €
Niveau d'endettement	-	-	10 800 000 €



3.2 Bilan simplifié

ACTIF	2022	2023	2024
Immobilisations corporelles	5 833 €	2 498 €	9 957 €
Immobilisations incorporelles	614 €	0 €	0 €
Immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
Total actif immobilisé net	6 447 €	2 498 € €	9 957 €
Stocks nets	0 €	0 €	6 183 598 €
Avances et acomptes	157 487 €	529 403 €	849 028 €
Actifs d'exploitation	152 339 €	295 506 €	742 474 €
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	5 562 926 €	4 629 016 €	11 649 543 €
Charges constatées d'avance	1 630 €	0 €	186 723 €
Total actif circulant net	5 874 382 €	5 453 926 €	19 611 368 €
Total actif	5 880 830 €	5 456 424 €	19 621 325 €

PASSIF	2022	2023	2024
Ressources propres et quasi-fonds propres	1 094 299 €	1 170 291 €	1 471 460 €
Emprunts	0 €	0 €	10 880 265 €
Dettes d'exploitation et divers	4 639 464 €	4 139 067 €	5 769 599 €
Produits constatés d'avance	147 066 €	147 066 €	1 500 000 €
Total passif	5 880 830 €	5 456 424 €	19 621 325 €

3.3 Compte de résultat simplifié

PRODUIT	2022	2023	2024
Produits d'exploitation	787 675 €	838 558 €	7 806 542 €
Dont Chiffre d'affaires	766 759 €	812 112 €	839 815 €
Produits financiers	12 765 €	128 915 €	234 034 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €

CHARGES	2022	2023	2024
Charges d'exploitation	841 829 €	891 482 €	7 655 331 €
Dont Charges salariales	619 597 €	670 001 €	781 090 €
Charges financières	0 €	0 €	83 565 €
Charges exceptionnelles	92 €	0 €	510 €
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €
Impôt sur les bénéfices	0 €	0 €	€
Résultat de l'exercice	- 41 478 €	+ 75 991 €	+ 301 169 €

3.4 Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices

EXERCICES	2020	2021	2022	2023	2024
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Nombre d'actions émises	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffres d'affaires HT	540 014	601 766	766 759	812 112	839 815
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	2 232	-24 735	-35 981	79 941	304 944
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-1 366	-30 265	-41 478	75 991	301 169
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	0.74	-8.25	-11.99	26.65	101.65
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-0.46	-10.09	-13.83	25.33	100.39
Dividende versée à chaque action	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Nombre de salariés	5.21	7.08	8.58	9	10.16
Montant de la masse salariale	264 931	357 797	444 382	482 940	554 381
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, ...)	105 724	143 348	175 217	187 063	226 711

3.5 Commentaires de la direction

Présentation synthétique des comptes annuels 2024

Les comptes de l'exercice écoulé, ouvert le 1er Janvier 2024 et clos le 31 Décembre 2024 ont été établis en application des règlements comptables prévus par la Commission Nationale de la Comptabilité.

Cet exercice comptable est marqué par un deuxième résultat positif de **+ 301 169 €**, avec un report à nouveau total de **-28 540 €**.

Le chiffre d'affaires de la SPL CLERMONT AUVERGNE pour l'année 2024 est de **839 816 €** (812 113 € en 2023) dont :

- 606 250 € liés aux rémunérations des mandats et AMO ;
- 150 000 € liés aux subventions fonds verts et agence de l'eau pour les concessions ;
- 83 566 € liés aux produits financiers des concessions.

Les **7 806 512 €** de produits d'exploitation se répartissent de la manière suivante :

- 1 208 764 € liés au fonctionnement, dont :
 - ✓ 606 249 € liés à la rémunération des mandats et AMO
 - ✓ 580 771 € liés à la rémunération des 3 concessions
 - ✓ 21 743 € liés aux transferts de charge du personnel (salariés mis à disposition d'assemblia, remboursements des frais de formations et CPAM)
- 6 597 778 € liés aux concessions d'aménagement

Les charges d'exploitation s'élèvent quant à elles à **7 655 331 €** dont :

- 1 057 553 € liés au fonctionnement
- 6 597 778 € liés aux dépenses engagées par la SPL dans le cadre des concessions.

Les produits financiers représentent **234 034 €** contre 128 915 € en 2023. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 150 468 € liés à la rémunération des comptes courants société et opérations mandats
- 83 566 € reversés aux concessions, selon les conditions que la Banque des Territoires applique à notre compte opérations, conformément aux modalités financières d'exécution des traités de concessions.

La situation en 2024

Depuis son premier mandat en 2017, la SPLCA a vu son volume d'affaires passer de 3 opérations en 2017 à 20 opérations fin 2024 dont 3 concessions d'aménagement, 12 mandats (dont 9 opérations d'aménagement et 3 opérations de construction) et 5 AMO pour des rénovations de bâtiments (phase programmation et étude financière de modalités de mise en œuvre).

L'actionnaire majoritaire, Clermont Auvergne Métropole, reste le principal apporteur d'affaires.

La forte **croissance du bilan** est liée aux concessions. **Les capitaux propres sont en hausse**, mais la société reste fortement endettée. La dette représente **92,5 % du total du passif**, ce qui est élevé mais normal pour une SPL en phase d'investissement. Les **emprunts et dettes financières** représentent **10,8 M€** et correspondent aux besoins de financement des équipements publics en concession :

- Banque des Territoires: **1,8 M€**
- Caisse d'Épargne : **9,0 M€**

Concernant le compte de résultat, l'apparition en 2024 de la **production stockée pour 6 183 598 €, de production vendue pour 233 566 €, de neutralisation mali concédant pour 180 614 €** et **des achats d'études et prestations pour 6 597 778 €** témoignent des nouvelles opérations en concessions d'aménagement notifiées en février 2024.

Concernant les achats et charges externes, par rapport à 2023 :

- + 53 K€ : mise en place du logiciel de gestion opérationnelle et financière « PROGISEM » : location, maintenance, prestations liées au démarrage et formations des salariés
- + 33 K€ : mise à disposition du personnel d'assemblia ; la hausse de 43% est liée à la prospective de nouveaux contrats pour la rénovation énergétique des bâtiments (direction développement des territoires d'assemblia) et la mise en place des tableaux de gestion de trésorerie des concessions ainsi que la bascule du logiciel comptable (direction financière d'assemblia).
- - 11 K€ : mise à disposition du matériel d'assemblia ; la baisse de 50% est liée au changement de copieur et à la baisse du volume copie

Concernant les charges du personnel (net + charges patronales), par rapport à 2023 :

- + 125 K€ : l'augmentation de 17 % est liée à l'embauche de Laure Dodel au 02/05/24 et de Jérôme Cologne du 10/06/24 au 19/12/24, ainsi qu'à l'augmentation en janvier du coût de la vie de 2.5% à tous les salariés et aux augmentations individuelles de 5 salariés.

Concernant les produits, par rapport à 2023 :

- - 206 K€ de rémunération opérationnelle des mandats et AMO, soit une baisse de 25 % liée au passage en concessions des 3 mandats Saint Jean, Saint Jacques et Les Vergnes, à l'arrêt des travaux des ZAE de Lempdes et Ladoux, et le stand-by de Sarliève. Il faut cependant noter + 75 K€ de rémunération liées aux 2 nouveaux mandats (Delille et La Gauthiere) et à la nouvelle AMO (Groupe Scolaire du Bédât aux Vergnes).
- + 105 K€ de produits financiers, grâce à la rémunération des comptes courants à la Caisse des Dépôts.

En 2024, la SPL Clermont Auvergne a investi pour **3 900 € de mobilier de bureau** (3 postes de travail) et **7 350 € de matériel informatique** (2 ordinateurs + accessoires).

Concernant la société, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs à la date du 31/12/2024 s'élève à **189 402 €**. Ces dettes ont été réglées en totalité en janvier et en février 2025.

Les délais de paiement

En application de l'article L441-6-1 du code de commerce, le tableau ci-dessous fait références aux délais de paiement des factures reçues et émises en cours de l'exercice. A noter que les retards de paiement, lorsque la SPL est mandataire, sont essentiellement dûs à un décalage dans le paiement des avances :

	Article D. 441 II.- 1° : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441 II.- 2° : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	385					414	23					30
Montant cumulé des factures concernées TTC	8 421 361	5 077 578	632 591	689 702	111 917	6 511 788	372 814	118 240	198 771	211 277	0	528 287
Pourcentage du montant total TTC des factures reçues dans l'année	56,39%	34,00%	4,24%	4,62%	0,75%	43,61%						
Pourcentage du montant total TTC des factures émises dans l'année							41,37%	13,12%	22,06%	23,45%	0,00%	58,63%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours						30 jours					

En conclusion :

Ce premier résultat d'exploitation de fonctionnement positif de 150 K€ est le signe que la SPL Clermont Auvergne a atteint une phase plus mature de son développement.

La croissance forte de l'activité et le résultat net en progression démontre un modèle économique qui se structure progressivement. La **rentabilité opérationnelle** est un bon signal, mais la **gestion de l'endettement, des charges externes et des stocks** sera cruciale pour maintenir cette dynamique.

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, il est **proposé d'affecter le résultat, dans son intégralité, au report à nouveau.**

3.6 Perspectives de développement en 2025

La poursuite des 3 concessions d'aménagement, 13 mandats et 5 AMO, avec de nouvelles étapes dans le cadre des concessions :

- Livraison des premiers équipements publics : Parc Saint Jean et Parc Saint Jacques
- Préparation des cessions foncières
- Accompagnement des porteurs de projet dans la conception de programmes immobiliers

La rénovation énergétique des bâtiments publics, un nouveau développement à l'étude :

La SPL peut être un outil de portage du préfinancement et de la remise à niveau des équipements publics pour réduire la facture énergétique des bâtiments publics, notamment en tant que tiers-investisseur dans le cadre d'un marché de partenariat sur des bâtiments en pleine propriété de la collectivité concernée. C'est un sujet d'intérêt général très important pour tous nos actionnaires et un axe de développement potentiel pour l'activité de la SPL.

C'est en ce sens que la SPL a signé, fin 2024, 3 nouvelles AMO avec la Ville de Clermont-Ferrand sur des projets qui pourraient être le démonstrateur de ce type de montage (budget de 30M€ pour les 3 rénovations) :

- Réhabilitation de la crèche Saint Jacques ;
- Rénovation de la Maternelle Aristide Briand en Ecole Élémentaire ;
- Rénovation énergétique de la Maison de la culture.

Les premières missions de la SPL sur ces 3 projets sont :

- Lancement des études de programmation ;
- Définition d'un process méthodologique détaillé pour une réalisation en contrat de partenariat : étude de soutenabilité budgétaire et évaluation préalable des modes de réalisation.

De nouvelles concessions en perspective :

En prolongement de mandats d'études, la Métropole pourrait confier à la SPL de nouvelles opérations :

- Quartier ANRU de La Gauthière,
- Zone d'activités Gerzat Sud,
- ZAC Gare à Cournon.

L'intelligence artificielle, un outil au service de l'aménageur

En 2025, la SPL souhaite sensibiliser ses salariés et définir des règles d'usages internes pour connaître l'IA, et savoir l'utiliser pour concevoir et mener un projet urbain.

4. Bilan de gouvernance

4.1 Réunions du conseil d'administration

Date du CA	Ordre du jour
14/03	• Approbation du procès-verbal de la 21ème Séance du 8 novembre 2023 • Approbation du nouveau guide de passation des marchés publics • Approbation du règlement intérieur des Commissions d'Appel d'Offres de la SPL CA • Information sur l'ajustement budgétaire 2023 • Information sur le plan de suivi des affaires 2024
23/05	• Approbation du procès-verbal de la 22ème Séance du 14 mars 2024 • Arrêté du bilan et du compte de résultat afférents à l'exercice clos du 31/12/2023 • Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle • Confirmation de la date de l'Assemblée Générale, détermination de l'ordre du jour et rédaction du texte des résolutions • Information sur le budget prévisionnel 2024 • Information sur le plan de suivi des affaires 2024
27/06	• Approbation du procès-verbal de la 23ème Séance du 23 mai 2024 • Approbation de l'acquisition foncière à assemblia dans le cadre de la ZAC Saint Jacques et délégation à un administrateur SPL pour la signature des actes relatifs à l'acquisition.
14/11	• Approbation du procès-verbal de la 24ème Séance du 27 juin 2024 • Information sur l'ajustement budgétaire 2024 et le prévisionnel 2025 • Information sur l'actualisation du plan de suivi des affaires 2024 et le prévisionnel 2025 • Retour d'expériences : Rénovation énergétique des bâtiments publics du territoire de Besançon

Présence des représentants par collectivité actionnaire

Collectivités	Nombre administrateurs	CA 14/03	CA 23/05	CA 27/06	CA 14/11
Clermont Auvergne Métropole	6	5	5	5	4
Ville de Clermont-Ferrand	3	2	1	1	1
Ville de Vichy	1	1	1	-	1
Vichy Communauté	2	-	1	1	1
Riom Limagne et Volcans	1	1	-	1	-
Total	13	9	8	8	7

4.2 Réunion de l'assemblée générale

Date de l'AG	Ordre du jour
27/06	1- Lecture du rapport de gestion 2023 2- Présentation de l'actualité des opérations en cours par les Responsables de Projets 3- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes 4- Approbation des comptes 2023 et affectation du résultat 5- Vote sur les conventions réglementées 6- Quitus aux dirigeants et décharge du Commissaire aux Comptes 7- Pouvoirs à conférer.

4.3 Informations sur la rémunération des représentants des collectivités

La Présidente du conseil d'administration et les administrateurs ne perçoivent aucun élément de rémunération, fixes, variables et exceptionnels, ni d'avantages en nature.

Le Directeur Général en mandat social perçoit une rémunération fixe, sans part variable, approuvée par le Conseil d'Administration.

5. Principaux risques et contrôles

5.1 Principaux risques et incertitudes

Les risques financiers sont faibles car la SPL s'appuie sur l'expertise du bureau RYDGE CONSEIL (ex KPMG) pour la comptabilité et Arverne Audit MBA pour le commissaire aux comptes.

Son principal risque est le dimensionnement de son plan de charge. Les activités qui lui sont confiées doivent être compatibles avec ses charges.

5.2 Contrôles internes

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la SPL Clermont Auvergne a pour objet de définir les modalités particulières de contrôle des collectivités territoriales actionnaires en matière d'orientations stratégiques de la société, de gouvernance et de vie sociale ainsi qu'en matière d'activités opérationnelles.

Le contrôle exercé par les collectivités territoriales actionnaires s'effectuera par l'intermédiaire de leurs représentants dans la SPL Clermont Auvergne. De plus, le comité de suivi et d'analyse (cf. paragraphe 5.4) se réunit avant chaque Conseil d'Administration.

Ce contrôle se matérialisera par la rédaction de comptes rendus, de suivi d'une documentation informatique accessible à tous les administrateurs laquelle permettra la mise à disposition des informations transmises et les décisions prises par chacune des collectivités territoriales actionnaires.

Guide de passation des marchés publics

Ce guide a pour objet de définir les procédures internes appliquées par la SPL Clermont Auvergne dans la passation des marchés ou accords-cadres inférieurs aux seuils européens, afin d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics et en respectant les trois principes fondamentaux de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures.

Rapport annuel de gestion

La présence au capital de la SPL Clermont Auvergne des structures actionnaires permet une représentation permanente au conseil d'administration. Ainsi, tous les actionnaires sont destinataires du rapport annuel de gestion qui est délibéré une fois par an en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.

De plus, conformément à la loi 3DS, les élus administrateurs au Conseil d'Administration d'une Entreprise Publique Locale doivent, une fois par an, rendre compte de la gestion de leur entreprise devant leurs assemblées délibérantes en leur présentant le rapport annuel du mandataire. Le rapport 2023 de la SPL a été présenté :

- en conseil communautaire de RLV du 24/09/2024 ;
- en conseil communautaire de Vichy Communauté le 26/09/2024 ;
- en conseil municipal de la Ville de Clermont le 27/09/2024 ;
- en conseil municipal de la Ville de Vichy le 30/09/2024 ;
- en conseil métropolitain le 08/11/2024 ;

5.3 Contrôles externes

Contrôle du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes est invité à assister à tous les conseils d'administration et exerce la mission de contrôle légal définie aux articles L. 823-9 et suivants du code de commerce :

- il est chargé de certifier que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de la société contrôlée, et il établit à cet effet un rapport à l'assemblée générale des actionnaires ;
- il signale à celle-ci, ainsi qu'au conseil d'administration ou de surveillance, les irrégularités et inexactitudes concernées ;
- il est également tenu de révéler au procureur de la République les faits délictueux dont il a eu connaissance, et il est soumis à des obligations de vigilance et des obligations déclaratives aux fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en application du chapitre Ier du titre VI du livre V du code monétaire et financier.

La loi 3DS a renforcé le rôle du Commissaire aux comptes dans les Epl et les sociétés contrôlées par les Sem. En application de l'article L. 1524-8 du CGCT tel qu'issu de la loi 3DS :

- il signale aux collectivités actionnaires, à la chambre régionale des comptes et au représentant de l'Etat dans le département, dans les conditions fixées à l'article L. 823-12 du même code, les irrégularités ou inexactitudes qu'il relève dans les comptes d'une société qu'il contrôle en application des deux premiers alinéas du présent article ;
- il transmet aux mêmes personnes une copie de l'écrit mentionné au deuxième alinéa de l'article L. 234-1 du code de commerce. Il informe également ces personnes dans les conditions fixées à l'avant-dernier alinéa du même article L. 234-1.

Aucun autre contrôle externe n'a eu lieu au cours de l'exercice écoulé.

5.4 Contrôle analogue

Comité de suivi et d'analyse

Pour rendre le contrôle analogue efficient, le conseil d'administration a mis en place un comité de suivi et d'analyse qui a pour objet de formuler des avis auprès du conseil d'administration sur les futurs engagements de la SPL.

Il examine toute nouvelle opération susceptible d'être confiée à la SPL par l'un de ses membres. Il émet un avis technique, juridique et financier motivé sur la pertinence de l'opération au regard des moyens humains et matériels de la SPL ainsi que de son domaine d'intervention. Il suit l'évolution des opérations engagées par la SPL par rapport au plan prévisionnel des opérations, approuvé par le conseil d'administration.

Il alerte le Conseil d'Administration sur toute modification ou évolution pouvant avoir des conséquences sur ledit plan ou le budget de la SPL. Il se réunit donc systématiquement avant chaque Conseil d'Administration.

Le comité de suivi et d'analyse se compose à titre de membres permanents :

- Les directeurs généraux des services des collectivités actionnaires ou des membres du personnel des collectivités actionnaires désignés par leur Président,
- Le directeur général de la SPL ou son représentant.

Il pourra comprendre également, en fonction des dossiers qui y seront examinés, les élus compétents du fait de leur délégation au sein de leur collectivité et les directeurs de pôles opérationnels et fonctionnels des collectivités concernées. Le Président de la collectivité désignera l' élu compétent.

Date du comité de suivi	Ordre du jour	Participants des collectivités actionnaires
06/03	- Nouveau guide de passation des marchés publics - Règlement intérieur des Commissions d'Appel d'Offres de la SPL CA - Ajustement budgétaire 2023 - Plan de suivi des affaires 2024	M. Constans Martigny - Clermont Auvergne Métropole M. Bocq - Vichy Communauté - Mme Fouilladieu - Riom Limagne et Volcans
02/05	- Arrêté des comptes 2023 - Rapport de gestion 2023 - Fiches projets 2023	M. Constans Martigny - Clermont Auvergne Métropole - Mme Fouilladieu - Riom Limagne et Volcans - Mme Froment – Ville de Clermont-Ferrand
04/11	- Ajustement budgétaire 2024 et prévisionnel 2025 - Actualisation du plan de suivi des affaires 2024 et prévisionnel 2025 - Rénovation énergétique des bâtiments publics	M. Constans Martigny - Clermont Auvergne Métropole - Mme Fouilladieu, Riom Limagne et Volcans M. Dervieux, Ville de Vichy

Rendez-vous entre la Présidente et les actionnaires :

- Le 8 janvier et le 23 septembre 2024 : M. Olivier BIANCHI (Président de Clermont Auvergne Métropole et Maire de la Ville de Clermont-Ferrand)**

Echanges sur la stratégie et la prospective des projets de la SPL.

6. Fiches projets détaillées

- **Renouvellement urbain en secteur mixte**

QUARTIER SAINT JEAN	26
REQUALIFICATION ILOT JULES VERNE AU BREZET	28
PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT SAINT JEAN – LE BREZET	30
QUARTIER NPRU SAINT JACQUES	32
QUARTIER NPRU LES VERGNES	34
QUARTIER NPRU LA GAUTHIERE	36
REQUALIFICATION DES PLACES DELILLE ET SALFORD	38
AMENAGEMENT DU SECTEUR MARC BLOCH	40

- **Renouvellement urbain en zone d'activité**

REQUALIFICATION DE LA ZAE DE COURNON-LE CENDRE	42
REQUALIFICATION DE LA ZAE DE LEMPDES.....	44
REQUALIFICATION URBAINE DU POLE ECONOMIQUE DE LADOUX.....	46
AMENAGEMENT DE LA PLAINE DE SARLIEVE NORD.....	48
REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITES DE GERZAT SUD – TRANCHE 6.....	50

- **Construction**

CONSTRUCTION DU CENTRE DE CONSERVATION DES MUSEES	52
CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DE LA STEP	53
RENOVATION DE L'OFFICE DU TOURISME	54
RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE VIALATTE.....	55
RECONVERSION DES BATIMENTS AGRICOLES DE L'INRAE.....	56
CONDUITE DE PROJETS BATIMENTAIRES EN AMO	57

RÉGÉNÉRATION URBAINE DU QUARTIER SAINT-JEAN

Clermont-Ferrand



LE PROJET

Activement engagée dans un processus de renouvellement urbain de son cœur métropolitain, la Ville de Clermont-Ferrand veut faire de ce quartier de près de 40 hectares, méconnu des clermontois, un nouveau quartier de destination. Il s'agit ici de développer un quartier aux multiples fonctions, dynamique et attractif, porteur d'une image renouvelée, qualifiée et innovante de la Métropole. Un quartier résilient dans lequel la nature retrouve sa place et où le bien-être des habitants et des usagers est une priorité. Par la réalisation de cette opération, la Ville de Clermont met en œuvre l'un des objectifs ambitieux inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme, approuvé en 2016. Pour ce faire, elle s'est adjoint les compétences d'une équipe de maîtrise d'œuvre de renommée internationale pilotée par l'architecte-urbaniste Bernard Reichen, Grand Prix de l'Urbanisme en 2005. Par délibération du conseil métropolitain en date du 23 mars 2023, Clermont Auvergne Métropole a approuvé la reprise de l'opération d'aménagement. Par délibération du 15 décembre 2023, Clermont Auvergne Métropole a créé la ZAC Saint-Jean, et a concédé la réalisation à la SPL CA.

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Cadrage méthodologique général et définition des besoins,
- Recrutement des prestataires (DCE, analyse des offres, établissement des marchés),
- Pilotage et coordination des études et des travaux,
- Commercialisation des lots,
- Gestion administrative et financière des marchés, et de manière générale de la Concession d'Aménagement de la ZAC,
- Suivi foncier en partenariat avec l'EPF SMAF et la Métropole,
- Coordination des partenaires
- Organisation et animation des Comités techniques et Comités de pilotage,
- Pilotage de la communication et de la concertation en partenariat avec la Ville et la Métropole.

Les missions réalisées en 2024

- Suivi de l'entretien et de la période de confortement des végétaux des espaces publics de l'îlot éducatif (rue Toni Morrison et parvis du Bd Saint-Jean),
- Elaboration du dossier de Réalisation de la ZAC, approuvé en mars 2024,
- Engagement opérationnel du chantier du parc paysager Saint-Jean : choix des entreprises de travaux, suivi du chantier, pilotage de la MOE (AMT, DET, VISA), de l'OPC-CIE, des BET (CT, CSPS, géotechnicien), des concessionnaires réseaux, suivi des marchés,
- Pilotage des actions de communication et concertation (co-organisation du temps de lancement du chantier, mise en place d'une palissade sur site comptant le récit du projet du Parc, partage de l'actualité du chantier, organisation du concours pour le choix du nom du parc, cadrage de sessions de plantations participatives, etc.),
- Pilotage d'une démarche artistique au sein du projet parc : mise en œuvre d'un travail collaboratif entre la SPL, le Centre Millesformes et la Designer Elise Gabriel.
- Coordination des interfaces avec le projet InspiRe ligne B,
- Engagement dans la démarche Bilan Carbone de l'opération de ZAC dans le cadre de l'AMI d'EffiCity
- Accompagnement des porteurs de projets immobiliers sur les lots à bâtir de la ZAC (lot 3.1, lot 2.1 et 2.2),
- Suivi du travail de reprise du CPAUPE,
- Cadrage préalable au lancement de la programmation du groupe scolaire du quartier Saint-Jean.

Les missions en 2025

- Poursuite du chantier du Parc Saint-Jean, réception des travaux et remise des ouvrages aux Collectivités,
- Pilotages des actions de communication et de concertation dans le cadre du chantier du parc : co-organisation de l'inauguration, animation des sessions de chantiers de plantation participatifs, mise à jour de la palissade de chantier, mise au point d'une palissade communiquant annonçant la tranche 2 du mail piétonnier du parc,
- Pilotage d'études de conception complémentaires pour des travaux d'accompagnement du Parc Saint-Jean (signalétiques, clôtures...),
- Poursuite de l'accompagnement des projets immobiliers sur les lots à bâtir de la ZAC,
- Finalisation du CPAUPE,
- Conduite de l'étude de programmation du groupe scolaire et mise au point des modalités de passation des marchés de MOE et de travaux afférents à la réalisation de l'équipement.

LE CONTRAT

Concession
d'aménagement

Concédant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat 1
3 avril 2017

Notification Mandat 2
13 janvier 2020

Notification Avenant n°1
10 janvier 2022

Notification Avenant n°2
20 juin 2023

Notification Concession
15 février 2024

Terme
15 février 2036

L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Chef de projet :

Romain SARRY

Contributeurs :

Yves CHABANON

Patrick EUZET

Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL



Plan Guide de la ZAC et du Triangle Saint-Jean (décembre 2024 - Dossier de Création)



Vue aérienne du chantier du parc de Saint-Jean (2025, Photovideodrone)

123 600 m²

de surface de plancher développées dans le périmètre de ZAC :

- 90 000 m² de logements
- 27 000m² de bureaux et commerces
- 5 500 m² d'équipements publics

HABITAT

- Plus de **1 300** logements, ainsi que les équipements nécessaires à la vie du quartier.

ACTIVITÉS

- Des programmes permettant le développement des activités économiques en cœur de ville.

ESPACES PUBLICS

- Un grand parc métropolitain de 2,5 hectares,
- Deux nouvelles voiries.

ÉQUIPEMENTS

- Le nouveau lycée Gergovie (ouvert en 2022),

- Le nouveau Centre Sportif Edith Taver avec 1500 places en tribune (ouvert en 2023),

- La future ligne B de transports en commun en site propre (projet InspiRe),

- Un nouveau groupe scolaire.

REQUALIFICATION DE L'ÎLOT JULES VERNE AU BREZET

Clermont-Ferrand



✕ LE PROJET

Dans le contexte d'un assouplissement calendaire de mise en œuvre du projet d'aménagement d'ensemble de l'îlot Jules Verne, les interfaces avec le projet InspiRe dans le secteur sont à traiter en avance de phase, afin de pouvoir livrer :

- un terminus partiel nécessaire à la mise en service de la ligne B (maîtrise d'ouvrage InspiRe)
- un parking-relais silo en R+3 de 286 places et 29 emplacements vélos sécurisés, opérationnel à horizon de la mise en service de la ligne B début 2026 (maîtrise d'ouvrage SPL CA pour le compte de Clermont Auvergne Métropole)
- des accès fonctionnels au parking relais impliquant l'adaptation du carrefour Kepler/Agriculture (maîtrise d'ouvrage SPL CA pour le compte de Clermont Auvergne Métropole).

👤 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appropriation des données d'entrée,
- Recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude de programmation et de faisabilité,
- Recrutement d'une MOE et de l'ensemble des ingénieries nécessaires pour la réalisation des travaux,
- Recrutement des entreprises de travaux,
- Pilotage et coordination des études et des travaux,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition de données techniques,
- Gestion administrative et financière des marchés,
- Coordination partenaires et pilotage des instances.

Les missions réalisées en 2024

- Recrutement d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du carrefour Kepler – Agriculture – Flammarion, suivi des études de conception,
- Recrutement d'un groupement dans le cadre d'un marché de conception-réalisation pour la construction du P+R, suivi des études de conception,
- Recrutement d'un BE environnement en charge de l'actualisation de l'étude d'impact InspiRe,
- Cadrage et accompagnement des procédures administratives (PC dont étude d'impact et dossier loi sur l'eau),
- Coordination et pilotage général de l'opération (interface avec les services de la Métropole et les différents partenaires, organisation et animation des instances).

Les missions en 2025

- Recrutement des entreprises travaux pour l'aménagement du carrefour Kepler – Agriculture – Flammarion. Lancement et suivi des travaux pour une réception en août 2025,
- Poursuite des études de conception du P+R et réalisation des travaux (réception prévue au 1er trimestre 2026),
- Coordination et pilotage général de l'opération (interface avec les services de la Métropole et les différents partenaires, organisation et animation des instances, interface avec les travaux métropolitains sur le secteur).

📄 LE CONTRAT

*Mandat d'études
et de travaux*

Mandant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

Notification Mandat 1
14 décembre 2018

Notification Avenant n°1
20 décembre 2019

Notification Mandat 2
19 décembre 2022

Notification Mandat 3
5 avril 2024

Terme
5 avril 2026

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

*Marie-Anne OLIVIER /
Laure DODEL*

Chefs de projet :

*Romain SARRY / Jérôme
COLOGNE / Marine
BUZIER*

Contributeurs :

*Céline AMADON
Julien LAVILLE
Corinne PELISSIER
Brigitte ROUSSEL*



Localisation des secteurs de projet (P+R et carrefour Kepler/Agriculture), en lien avec la restructuration de l'entrée de ville



Perspective du P+R depuis la rue Jules Verne (décembre 2024, GagnePark)



Projection des aménagements du carrefour Kepler/Agriculture (2024)



Plan masse du carrefour Kepler/Agriculture (2024, LLPU)

ÉQUIPEMENTS

- Un parking relais en superstructure.
- Un parking relais poids lourds provisoire.

ESPACES PUBLICS

- Adaptation du carrefour Kepler/Agriculture.

PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT (PPA) SAINT-JEAN / LE BREZET

Clermont-Ferrand



✕ LE PROJET

La grande opération de régénération urbaine Saint-Jean / Le Brézet, à Clermont-Ferrand, compte parmi les 20 opérations d'aménagement retenues par l'Etat dans le cadre des Appels à Manifestation d'Intérêt Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) et Grande Opération d'Urbanisme (GOU). Issus de la loi ELAN, le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement a pour objectif d'accélérer les grands projets urbains et de renforcer l'efficacité de l'intervention des acteurs publics et privés.

Portant sur plus de 200 ha, le projet du secteur Saint-Jean / Le Brézet constitue un potentiel majeur de renouvellement urbain pouvant bénéficier à l'ensemble de la Métropole pour développer une offre urbaine mixte, renforcer son attractivité résidentielle et économique et améliorer ses équilibres sociaux et territoriaux.

En 2022, la Métropole et l'Etat ont signé un PPA d'intention identifiant l'ensemble des études à mener pour arrêter le cadre d'objectif de la future convention de PPA dont la signature devrait intervenir en 2024.

🏢 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Cadrage méthodologique général et définition des besoins,
- Recrutement d'un groupement de maîtrise d'œuvre urbaine,
- Pilotage des études nécessaires à l'établissement de la convention PPA (définition du projet d'aménagement d'ensemble, des objectifs de performance environnementale et des modalités de montage opérationnel, juridique et financier du projet),
- Assistance du mandant pour la concertation avec les partenaires publics et privés (InspiRe, propriétaires fonciers et porteurs de projets),
- Coordination du projet avec les partenaires institutionnels (DGALN, DDT, services métropolitains),
- Suivi foncier en partenariat avec l'EPF Auvergne et le service Action Foncière de la Métropole,
- Gestion administrative et financière des marchés,
- Contribution aux instances de pilotage et de gouvernance.

Les missions réalisées en 2023

- Pilotage des études de MOE,
- Coordination avec les « projets partenaires » (Quartier Saint-Jean, InspiRe, promoteurs, etc.),
- Contribution à la concertation.

Les missions réalisées en 2024

- Assistance à l'élaboration de la convention de PPA.

Contrat achevé.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne

Métropole

Notification Mandat 1

5 août 2022

Terme

5 août 2024

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

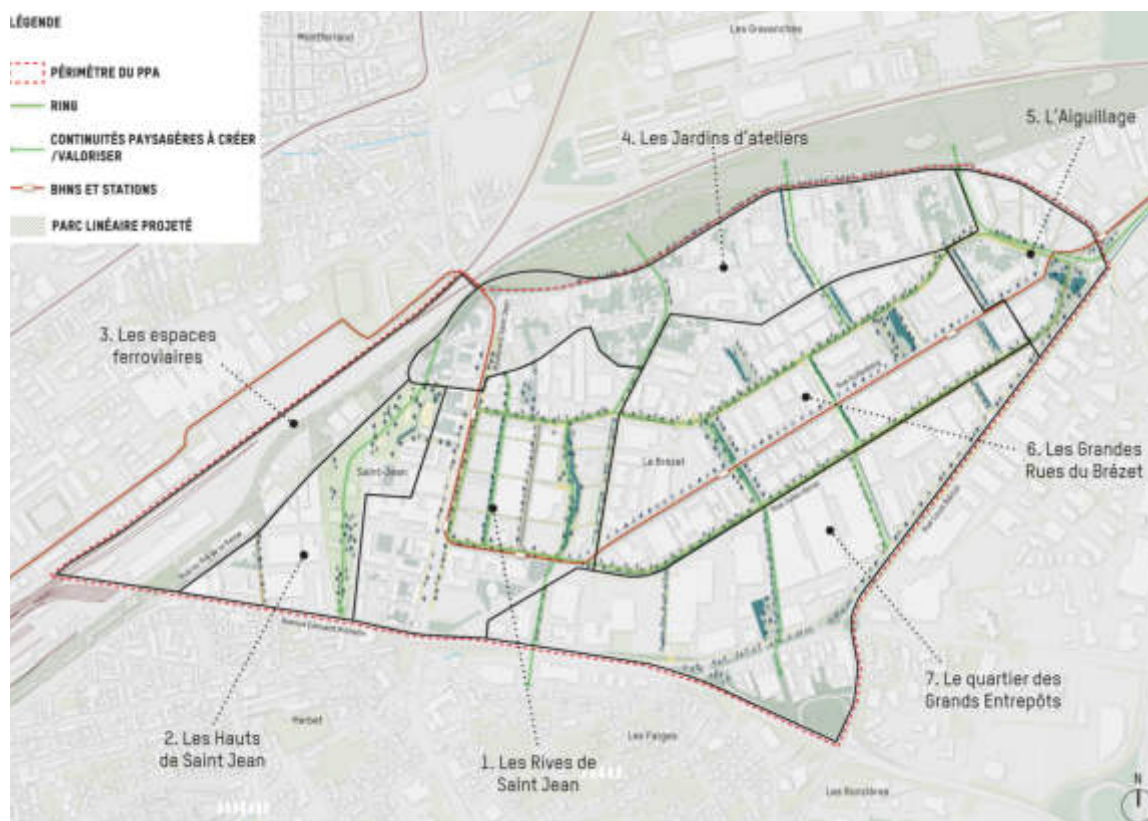
Chef de projet :

Romain SARRY

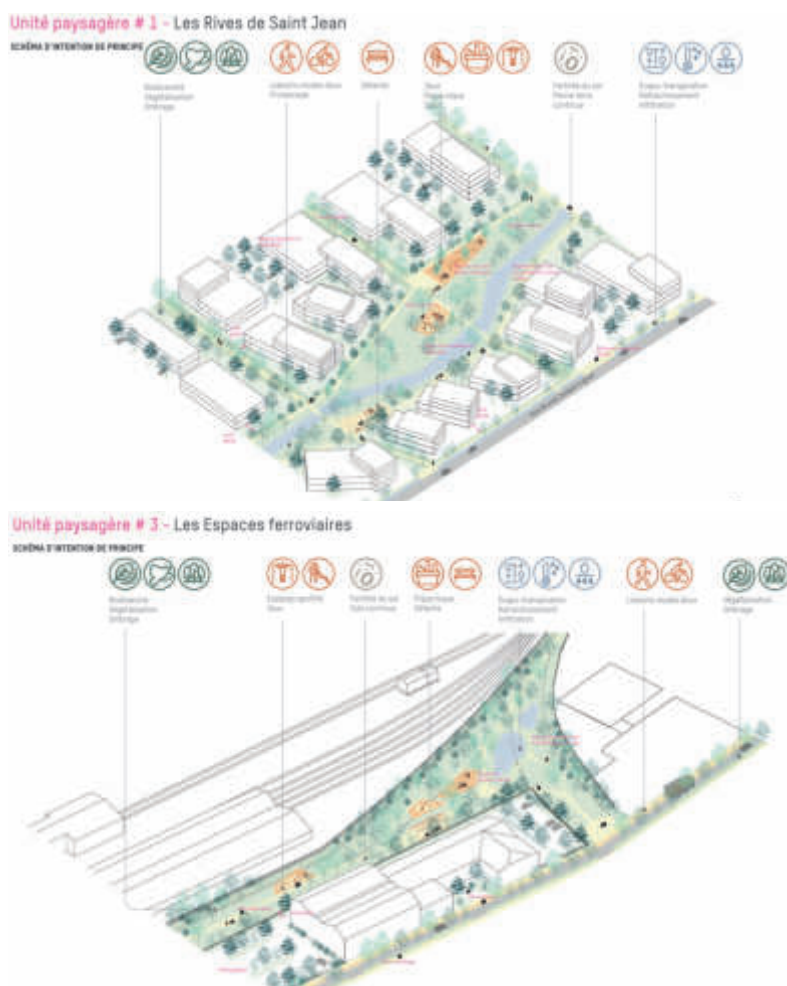
Contributeurs :

Corinne PELISSIER

Brigitte ROUSSEL



Socle paysager et d'espaces publics du plan guide du secteur du PPA (Document de travail - 2024, Interland)



Schémas d'intention de principe (Document de travail - 2024, Interland)

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) - QUARTIER SAINT-JACQUES NORD

Clermont-Ferrand



✕ LE PROJET

Saint-Jacques est l'un des trois quartiers métropolitains pour lesquels une convention a été signée avec l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. Le plan directeur établi avec les partenaires institutionnels, acteurs et habitants fixe le programme opérationnel des 10 à 15 prochaines années avec des interventions majeures en matière d'aménagement urbain, de développement et d'accompagnement au changement.

Le projet urbain prévoit une diversification de l'offre de logements et une régénération des équipements publics de proximité au sein d'un environnement urbain requalifié et mieux connecté au reste de la ville. La démolition de la Muraille de Chine, cédant notamment la place à un nouveau parc métropolitain, constitue un événement dans le paysage urbain clermontois et une opportunité exceptionnelle de restauration de la nature dans la ville. Par délibération du 15 décembre 2023, Clermont Auvergne Métropole a créé la ZAC Saint-Jacques, et a concédé la réalisation à la SPL CA.

🏢 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Etude de la faisabilité urbaine, technique et financière du projet,
- Recrutement d'une maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère, architecturale et environnementale,
- Recrutement des prestataires sur des expertises thématiques (DCE, analyse des offres, établissement des marchés),
- Pilotage des études et des travaux,
- Commercialisation des lots,
- Gestion administrative et financière des marchés, et de manière générale de la Concession d'Aménagement de la ZAC,
- Participation / animation des réunions techniques et contribution aux instances de gouvernance,
- Participation à la concertation.

Les missions réalisées en 2024

- Elaboration du dossier de réalisation de la ZAC Saint-Jacques Nord, approuvé en mars 2024,
- Suivi du PRO/DCE de la phase 1 du parc.
- Recrutement des entreprises et suivi des travaux du parc Saint-Jacques phase 1,
- Accompagnement des premiers preneurs de lots (AFL, Domia et Auvergne Habitat),
- Pilotage de l'élaboration du dossier de DUP, et du dossier loi sur l'eau,
- Pilotage des actions de communication et concertation (co-organisation du temps de lancement du chantier, mise en place d'une palissade sur site, organisation du concours pour le choix du nom du parc, réalisation de panneaux de communication sur le parc, etc.),
- Recherche de subventions,
- Suivi des études annexes et de contrôle (contrôleur technique, contrôles extérieurs, mission CSPS, études G4, AMO jeux, interventions concessionnaires, diagnostics phytosanitaires etc.),
- Réalisation des diagnostics préalables à la démolition de l'extension et de la cheminée du centre G. Brassens (Diagnostic amiante, fibre, étude réemploi) et recrutement du maître d'œuvre.

Les missions en 2025

- Suivi des travaux du parc Saint-Jacques phase 1,
- Suivi des travaux de démolition de l'extension et de la cheminée du centre G. Brassens,
- Suivi des études annexes et de contrôle,
- Pilotage des missions d'architecte conseil,
- Accompagnement des porteurs de projet immobiliers et commercialisation des lots,
- Suivi du dossier de DUP et d'enquête parcellaire en partenariat avec l'EPF Auvergne (dossier déposé en février 2025),
- Suivi des acquisitions et stratégie foncière,
- Recherche de subventions,
- Poursuite des actions de communication et concertation en lien avec le chantier, ateliers de plantation pédagogiques
- Suivi du PRO de la phase 2 du parc et AVP pour la clôture du parc,
- Suivi des documents réglementaires (porter à connaissance loi sur l'eau, permis d'aménager, etc.)

📄 LE CONTRAT

*Mandat d'études
et de travaux*

Concédant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

Notification Mandat 1
21 février 2020

Notification Mandat 2
7 mai 2021

Notification Mandat 3
16 janvier 2023

Notification Concession
22 février 2024

Terme
22 février 2039

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

*Marie-Anne OLIVIER /
Laure DODEL*

Chef de projet :

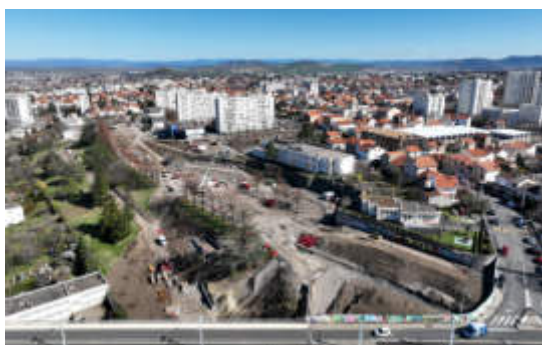
Céline AMADON

Contributeurs :

*Julien LAVILLE
Corinne PELISSIER
Marie-Hélène PENY
Brigitte ROUSSEL*



Projection du futur parc de la Muraille - Phase 1
(2023, D&A)



Vues aériennes du chantier du parc de Saint-Jacques (2025, Photovideodrone)



Mise à jour du Plan Guide d'aménagement du quartier Saint-Jacques (2023, D&A)

HABITAT

594

logements sociaux
démolis,

3

opérations de
réhabilitation,

229

logements en
diversification,

140

logements réhabilités
de niveau HPE,

Taux de logement social
88% **68%**
Actuel Futur



ACTIVITÉS

- Locaux artisanaux,
- Offre hôtelière, de restauration et de bureaux.



ÉQUIPEMENTS

- Pôle éducatif et culturel,
- Extension de Gymnase.



ESPACES PUBLICS

- Un parc paysager métropolitain,
- Création et réaménagement de places et squares,
- Réalisation de nouvelles voies et requalification de voies existantes.

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) - QUARTIER LES VERGNES

Clermont-Ferrand



LE PROJET

Le projet d'aménagement des Vergnes fait l'objet d'un financement au titre de la convention signée par la Métropole avec l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) le 14 novembre 2019. Il s'inscrit dans une dynamique de mutation des quartiers nord qui a débuté avec le lancement du premier programme de renouvellement urbain en 2006.

Déjà visible avec l'arrivée du tramway et du centre commercial des Vergnes, la dynamique se poursuit avec les travaux en cours sur l'écoquartier voisin de la Grande Plaine et l'extension du stade G. Montpied. Les réflexions en cours sur la valorisation de la plaine maraîchère du Bédât vont achever de transformer l'environnement du quartier des Vergnes pour lui redonner attractivité et accessibilité.

C'est dans ce contexte que le plan guide du projet des Vergnes a été élaboré et prévoit, outre la restructuration des mails et des espaces publics (création d'un grand parc et du parvis du stade...), une diversification de l'offre d'habitat, une nouvelle offre d'équipements publics (salle des fêtes, réhabilitation école...) et d'activités économiques (pôle agricole...). Par délibération du 15 décembre 2023, Clermont Auvergne Métropole a créé la ZAC des Vergnes, et a concédé la réalisation à la SPL CA.

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Etude de la faisabilité urbaine, technique et financière du projet,
- Recrutement et suivi d'une maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère, architecturale et environnementale,
- Recrutement des prestataires sur des expertises thématiques (DCE, analyse des offres, établissement des marchés), suivi et pilotage des études,
- Recrutement d'entreprises de travaux et suivi des chantiers,
- Commercialisation des lots,
- Gestion administrative et financière des marchés, et de manière générale de la Concession d'Aménagement de la ZAC,
- Participation/animation des réunions techniques et contribution aux instances de gouvernance,
- Participation à la concertation.

Les missions réalisées en 2024

- Réception du chantier de dépollution des sols de la ferme urbaine (juin 2024),
- Réception et ouverture au public du parc des quatre saisons (juillet 2024),
- Recrutement d'un opérateur archéologique et démarrage des fouilles (octobre 2024),
- Suivi de l'étude de compensation des impacts hydrauliques de la ZAC et dépôt de la demande d'autorisation environnementale auprès de l'Etat (septembre 2024),
- Suivi des missions d'architecte conseil confié au maître d'œuvre : mise à jour du plan guide et du CPAUPE, élaboration de fiches de lots et d'études de faisabilité, assistance aux projets de construction et réhabilitation sur la ZAC (salle des fêtes, ferme urbaine etc.),
- Suivi des reprises d'AVP pour l'intégration des mesures compensatoires des impacts hydrauliques.

Les missions en 2025

- Réception des travaux de fouilles archéologiques,
- Lancement des études de PRO/DCE sur le secteur Est, recrutement des entreprises et démarrage des travaux,
- Lancement des études de PRO sur le secteur Ouest (parvis du stade),
- Préparation des cessions foncières avec l'élaboration des plans de découpages parcellaires et des plans de vente,
- Accompagnement des porteurs de projet dans la conception des programmes immobiliers et des résidentialisations,
- Finalisation de l'étude de programmation sur la restructuration du groupe scolaire du Bédât, recrutement d'un MOE et lancement des études de conception. Mise en place d'une gouvernance spécifique sur le projet.

LE CONTRAT

Concession
d'aménagement

Concédant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat 1
21 février 2020

Notification Mandat 2
7 mai 2021

Notification Mandat 3
16 janvier 2023

Notification Avenant n°1
16 janvier 2023

Notification Concession
22 février 2024

Notification Avenant n°1
28 novembre 2025

Terme
22 février 2035

L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Emmanuelle LAURADOUX
/ Marine BUZIER (groupe
scolaire du Bédât)

Contributeurs :

Julien LAVILLE
Corinne PELISSIER
Marie-Hélène PENY
Brigitte ROUSSEL



Axonométrie du Plan Guide des Vergnes (mars 2022, Atelier Altern)



Parc des Quatre Saisons réalisé, avec son aire de jeux (juillet 2024)

HABITAT

268

logements démolis,

153

logements construits,

317

logements réhabilités
ou résidentialisés,

Taux de logement social

67% **→** 45%
Actuel Futur

ACTIVITÉS

- Renforcement de l'offre économique.

ÉQUIPEMENTS

- Piscine,
- Salle des fêtes,
- Gymnase,
- Réhabilitation d'école.

ESPACES PUBLICS

- Un grand parc urbain,
- Un grand mail est-ouest,
- Réalisation d'un nouveau réseau mode doux,
- Des jardins familiaux.

PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPRU) - QUARTIER LA GAUTHIERE

Clermont-Ferrand



✕ LE PROJET

La Gauthière est l'un des trois quartiers métropolitains pour lesquels une convention a été signée en 2019 avec l'ANRU dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU).

Ce projet urbain s'inscrit dans la continuité du premier programme de rénovation urbaine réalisé à La Gauthière en 2006 qui avait permis un renouvellement des équipements publics (parc, centre commercial, plaine équipée) et une ouverture du quartier à l'Est.

Outre la requalification et la rationalisation des espaces publics, le projet actuel a aussi pour ambition de poursuivre l'ouverture du quartier et sa mise en relation avec les secteurs alentours, notamment à l'ouest avec le quartier de Montferrand et le secteur des Pistes. Ces ambitions, retranscrites en 2023 au sein du plan guide, passent par un objectif de dédensification et de diversification de l'offre d'habitat afin de créer une transition cohérente avec les quartiers environnants, ainsi que par un renforcement de la diversité paysagère.

🏢 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appui technique au pilotage des études et prestations commandées par la Métropole au groupement de Maîtrise d'oeuvre,
- Appui techniques au pilotages des études commandées par la Métropole à d'autres prestataires,
- Assistance à la coordination de l'opération,
- Commande de prestations complémentaires, suivi technique des prestations, suivi administratif et financier des lettres de commande,

Les missions réalisées en 2024

- Recrutement d'un AMO/CT Aire de jeux,
- Suivi de l'élaboration de l'AVP,
- Suivi des études lancées dans le cadre du dossier d'étude d'impact.

Les missions en 2025

- Recrutement CSPS – mission conception
- Suivi de la réalisation et du rendu de l'AVP (participation aux ateliers thématiques et instances)
- Définition d'un bilan d'opération
- Suivi du rendu du CPAUPE et de la première fiche de lot
- Accompagnement des opérateurs (Assemblia, Auvergne Habitat)
- Suivi des études environnementales et du dépôt de l'étude d'impact
- Lancement et conclusions de la PPVE
- Suivi de la constitution du dossier de création de la ZAC La Gauthière et son approbation.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat 1

28 novembre 2024

Terme

28 décembre 2025

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Morgan BRUNET

Contributeurs :

Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

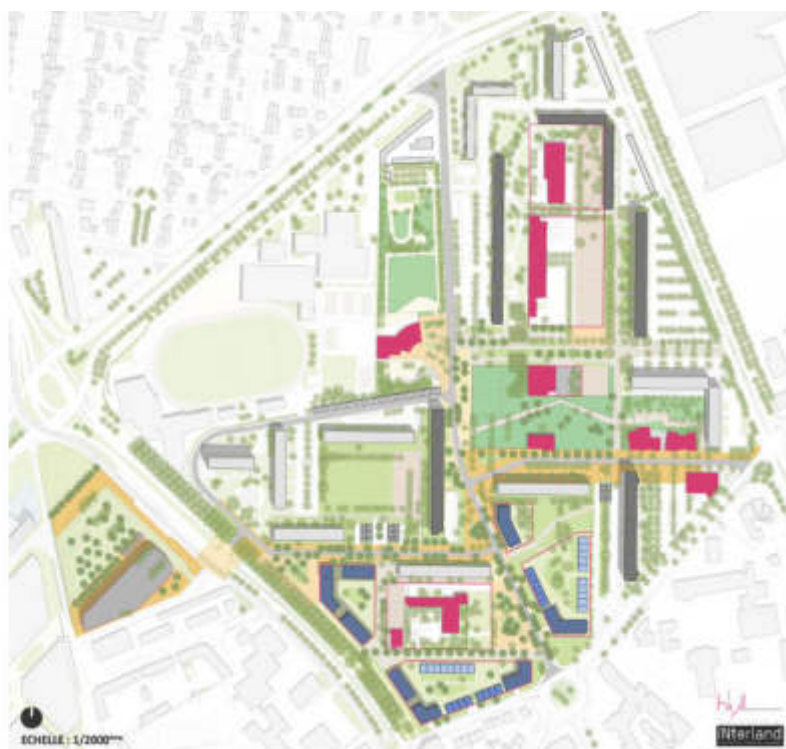
Romain SARRY

Brigitte ROUSSEL

PLAN GUIDE Mars 2023

LEGENDE

sol	voie
logement collectif	rue des écoles
logement individuel / maison individuelle / villa	place d'attente
école	place de stationnement
commerce	espace d'attente
bureau	espace d'attente
espace public	espace d'attente
limites	espace d'attente
lot privé	espace d'attente
arbres	espace d'attente
arbre existant	espace d'attente
arbre à planter	espace d'attente



Plan Guide du quartier de la Gauthière (mars 2023, HYL)



Perspectives des futurs aménagements des espaces publics (2024, HYL)

HABITAT

430

logements démolis,

150

logements construits,

530

logements réhabilités
ou résidentialisés,

100

box-garages démolis.

ESPACES PUBLICS

• Deux nouvelles voiries
partagées,

• Une réduction de
28% des surfaces
imperméables,

• Une réduction de
42% des surfaces
dédiées à la voiture,

REQUALIFICATION DES PLACES DELILLE ET SALFORD ET DE LEURS ABORDS

Clermont-Ferrand



✕ LE PROJET

Le projet de requalification des places emblématiques Delille et Salford et de leurs abords vise à incarner les priorités liées aux transitions sociale, écologique et démocratique portées par la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole.

Situé entre l'amont et l'aval de la butte historique, il a pour objectif de renforcer l'identité du territoire, valoriser les atouts de la ville, enrichir son patrimoine, répondre aux enjeux climatiques et créer des espaces durables, sobres et fonctionnels, adaptés aux besoins d'une ville inclusive. Il accordera une attention particulière à la place du végétal pour créer des espaces fédérateurs, qualitatifs, attractifs et fonctionnels.

Le programme du projet a été élaboré de manière collaborative, avec une grande concertation publique qui a impliqué un millier de citoyens en 2021. Pour concrétiser les orientations collégialement définies, un triptyque composé de la Maîtrise d'Ouvrage ; la Maîtrise d'Œuvre ; et la Maîtrise d'Usage (représentée par un collectif de citoyens identifiés, le grand public ou des publics spécifiques) assurera une conduite de projet de manière itérative pour la phase opérationnelle. Ainsi, les citoyens pourront contribuer à la conception des espaces publics, tester de nouvelles configurations et accompagner leur transformation.

👤 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Suivi et pilotage des études de maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase PRO et AMT,
- Suivi et pilotage des missions de l'Assistance à Maîtrise d'Usage,
- Recrutement des prestataires sur des expertises thématiques (DCE, analyse des offres, établissement des marchés), suivi et pilotage des études,
- Gestion administrative et financière des marchés,
- Organisation/animation des réunions techniques et des instances de gouvernance,
- Coordination des partenaires,
- Assistance à la concertation.

Les missions réalisées en 2024

- Pilotage des études de maîtrise d'œuvre (de la phase appropriation à la phase esquisse),
- Pilotage des missions d'Assistant à Maîtrise d'Usage,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données nécessaires à la réalisation des études de MOE,
- Poursuite de la démarche de co-construction du projet en collaboration avec la MOE, l'AMU et la maîtrise d'usage (cafés projet, balade commerçants, marches exploratoires, préfiguration des aménagements de la place Delille, etc.),
- Coordination et pilotage général de l'opération (interfaces).

Les missions en 2025

- Pilotage des études de maîtrise d'œuvre (phases AVP, PRO et AMT),
- Pilotage des missions d'Assistant à Maîtrise d'Usage,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données nécessaires à la réalisation des études de MOE,
- Poursuite de la démarche de co-construction du projet en collaboration avec la MOE, l'AMU et la maîtrise d'usage,
- Préparation du chantier de fouilles archéologiques et recrutement des entreprises.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat 1

1 août 2024

Terme

Fin missions - 2025

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Laure DODEL

Cheffe de projet :

Anne-Emmanuelle
PASSERIEUX

Contributeurs :

Emmanuelle LAURADOUX
Corinne PELISSIER
Marie-Hélène PENY
Brigitte ROUSSEL



Plan masse des places Delille et Salford et leurs abords (2024, MDP, Planète Publique)



Axonométrie et projection de la future place Delille (2024, MDP, Planète Publique)



Ateliers de concertation du projet (2024)

ESPACES PUBLICS

• **33 000 m²**

d'espaces publics à
requalifier.

AMENAGEMENT DU SECTEUR MARC BLOCH

Cournon d'Auvergne



✕ LE PROJET

Le projet porté par Clermont Auvergne Métropole vise à aménager un bassin d'orage et à restructurer les espaces publics du secteur Marc Bloch à Cournon d'Auvergne, afin de répondre aux objectifs suivants :

- Diversifier l'offre en espaces publics mixtes en prolongement du projet de restructuration du centre-ville « ZAC République ».
- Créer une façade urbaine sur l'avenue de la Libération en lien avec l'arrivée d'Inspire.
- Clarifier la trame viaire pour ouvrir le quartier et créer de nouveaux îlots à bâtir.
- Redonner de la place aux piétons et aux cycles et réorganiser le stationnement.
- Améliorer la gestion des eaux pluviales pour limiter les débordements des réseaux.

👤 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Synthèse des données d'entrée,
- Recrutement d'une maîtrise d'œuvre, pilotage et suivi des études,
- Recrutement des entreprises de travaux et suivi du chantier,
- Recrutement de prestataires et suivi d'études d'acquisition de données.

Les missions réalisées en 2024

- Finalisation de l'étude de programmation (avril 2024),
- Recrutement de prestataires et suivi des études de géotechnique, diagnostic pollution, investigations complémentaires sur les réseaux et diagnostic amiante HAP,
- Suivi des diagnostics d'archéologie préventive sur la parcelle du bassin (octobre 2024),
- Recalage du modèle hydraulique suite aux résultats piézométriques et mesures des rejets d'eaux usées.

Les missions en 2025

- Suivi des études d'avant-projet d'aménagement des espaces publics. Présentation du projet en conseil métropolitain et lancement du PRO,
- Poursuite des diagnostics complémentaires d'archéologie préventive,
- Poursuite des études techniques de sondages de sol.

📄 LE CONTRAT

*Mandat d'études
et de travaux*

Mandant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

Notification Mandat
25 novembre 2022

Terme
25 novembre 2026

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

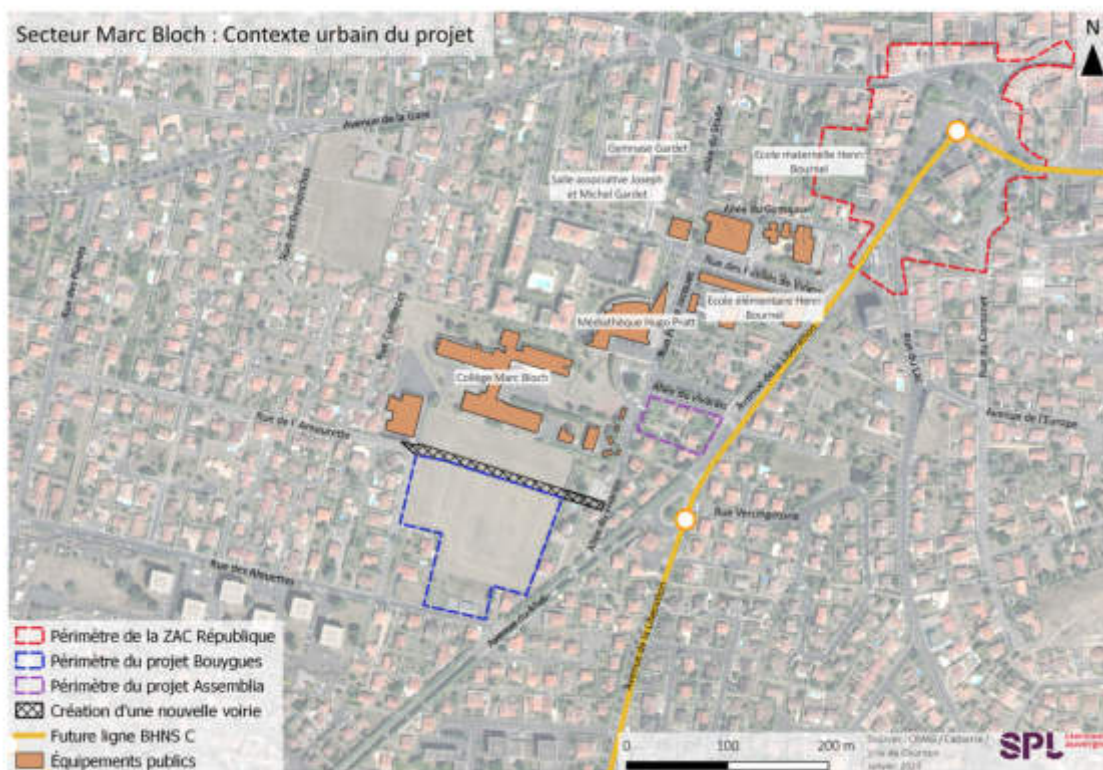
Emmanuelle LAURADOUX

Contributeurs :

Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

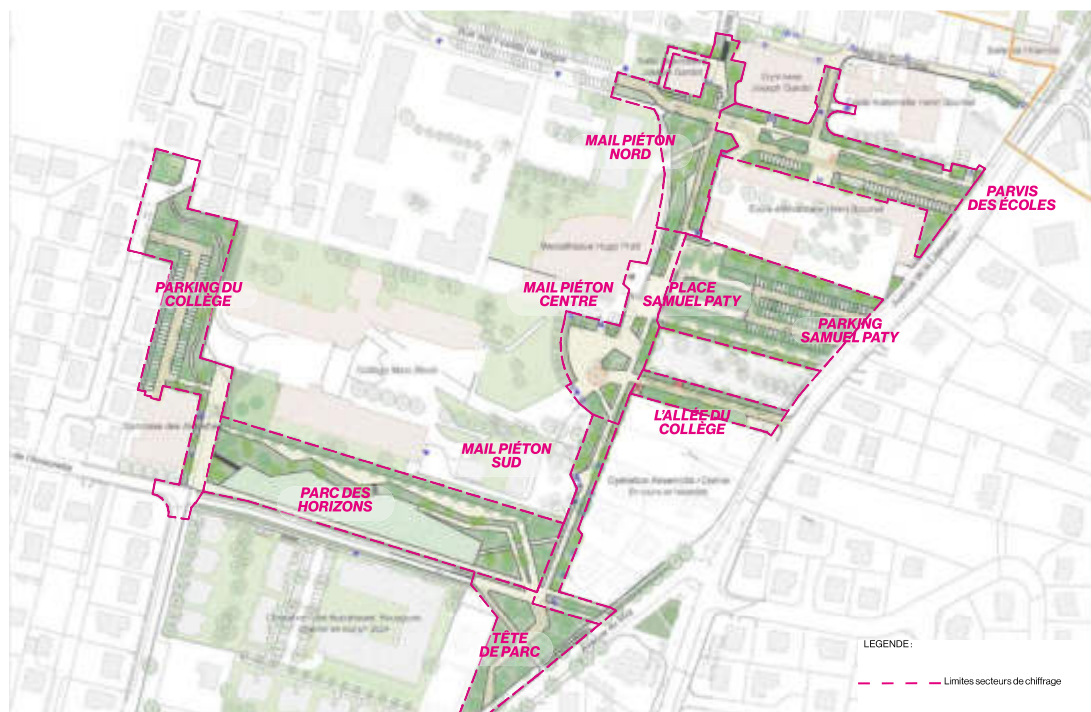
Brigitte ROUSSEL



Cartographie du contexte urbain du secteur de projet (2023, SPLCA)

Plan du programme actualisé

Plan masse et répartition des secteurs



Plan programme (2024, HYL)

ÉQUIPEMENTS

- Un bassin d'orage de **4 000 m³** de stockage.

ESPACES PUBLICS

- **17 000 m²** d'espaces publics à restructurer ou à créer.

REQUALIFICATION DE LA ZAE COURNON-LE CENDRE

Cournon d'Auvergne



LE PROJET

La Métropole Clermont Auvergne souhaite engager une ambitieuse politique de restructuration de ses Zones d'Activités Economiques vieillissantes. Avec près de 950 entreprises et 8 100 emplois répartis sur 300 hectares, la ZAE de Cournon- Le Cendré est identifiée comme un site stratégique de restructuration urbaine.

Au cœur de la ZAE, une opération d'aménagement doit permettre d'enclencher une dynamique de mutation d'ensemble ambitieuse, par la création d'un quartier d'entrée de ville renouvelé, véritable pôle d'échange multimodal profitant de l'arrivée de la ligne C de BHNS à proximité directe de la gare. Piloté par la SPL CA, le redéveloppement du plan guide initié en 2019 est en cours avec la maîtrise d'œuvre Axe Saône pour préciser les conditions de la faisabilité technique et financière de l'opération.

Par ailleurs, la requalification des espaces publics structurants de la ZAE confiée au cabinet Merlin constitue également l'un des axes de travail porté par la SPL. Ce dernier est conduit de façon complémentaire aux autres interventions de la Métropole sur les espaces publics, et notamment la démarche INSPIRE, la mise en œuvre du schéma cyclable métropolitain, l'entretien courant et la remise à niveau des voiries vieillissantes, créées pour certaines dès 1960.

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Cadrage méthodologique général et définition des besoins,
- Recrutement de prestataires (DCE, analyse des offres, établissement des marchés),
- Pilotage et coordination des études,
- Suivi administratif et financier de l'opération,
- Appui technique au suivi foncier en lien avec le service dédié de la Métropole et l'EPF,
- Concertation-coordination « partenaires »,
- Organisation / contribution aux réunions techniques et instances de gouvernance.

Les missions réalisées en 2024

Opération Gare :

- Pilotage du marché de maîtrise d'œuvre urbaine et études réglementaires associées (stabilisation AVP, bilan de l'opération d'aménagement, faisabilités et co-construction avec les porteurs de projet privés, réalisation de l'étude Energie renouvelable et étude d'impact, concertation préalable à la création de la ZAC, DUP, etc.), suivi foncier.

Requalification des espaces publics :

- Pilotage du marché de maîtrise d'œuvre et études réglementaires associées (études PRO sur un secteur de travaux prioritaire, suivi et coordination des études de maîtrise d'œuvre, etc.),
- Concertation et communication auprès des usagers de la ZAE et des riverains du secteur travaux,
- Définition et suivi des prestations d'acquisitions de données liées (études géotechniques, diagnostics réseaux, études hydrauliques et d'infiltration etc.).
- Foncier : vérifications et régularisations en lien avec le projet d'aménagement

Les missions en 2025

Opération Gare :

- Conduite des procédures administratives préalables à la création de la ZAC,
- Finalisation de l'AVP des espaces publics,
- Réalisation du dossier déclaration loi sur l'eau
- Suivi foncier.

Requalification des espaces publics :

- Pilotage du marché de maîtrise d'œuvre sur un secteur de travaux prioritaire,
- Suivi de l'instruction du dossier réglementaire loi sur l'eau,
- Recrutement du coordonnateur CSPS et suivi des prestations (phase études et travaux),
- Recrutement des entreprises de travaux,
- Suivi du chantier sur le tronçon prioritaire et coordination des différents intervenants,
- Communication avec les riverains du secteur travaux en phase chantier,
- Poursuite du suivi foncier.

LE CONTRAT

*Mandat d'études
et de travaux*

Mandant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

Notification Mandat 1
31 mai 2018

Notification Mandat 2
17 décembre 2021

Notification Mandat 3
4 avril 2025

Terme Mandat 2
30 septembre 2025

Terme Mandat 3
4 avril 2027

L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffes de projet :

Céline AMADON /

Catherine GUILBERT

Contributeurs :

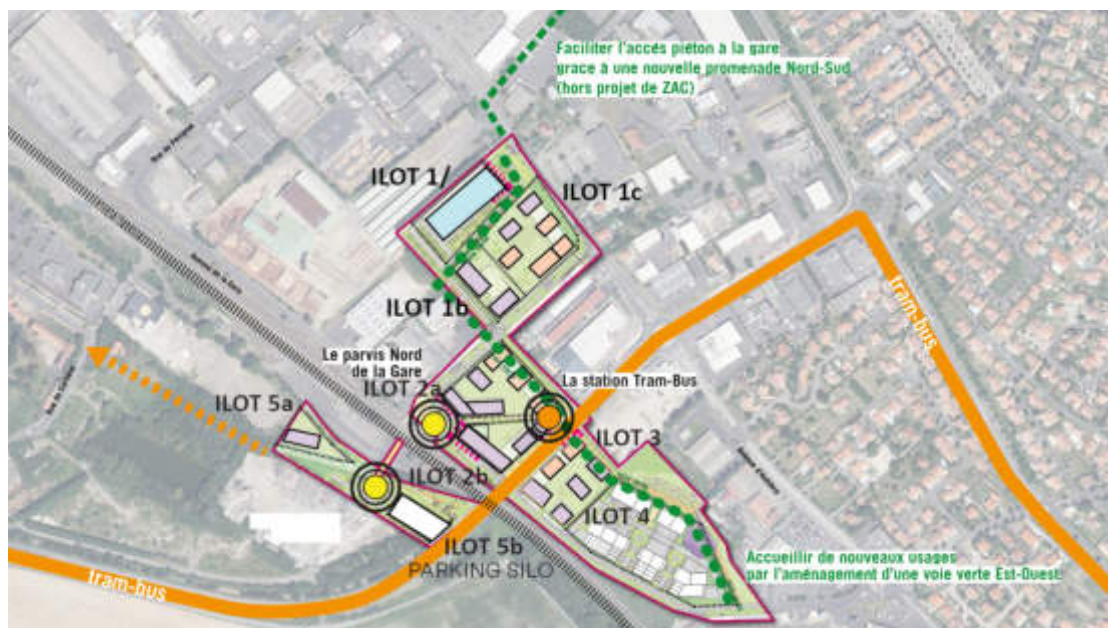
Morgan BRUNET

Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL



Plan guide de la ZAC Quartier de la Gare (2024, Axe Saone)



Plan d'aménagement des espaces publics - secteurs C1-C3 (2025, Cabinet Merlin)



ACTIVITÉS

26 850 m²

de surface de plancher à vocation économique développées :

- 18 000m² de bureaux
- 7 000m² de locaux dédiés à l'artisanat
- 1 850m² de commerces



HABITAT

• **74** logements.



ESPACES PUBLICS

- Travaux de requalification de l'avenue d'Aubière (Tranche 1).
- Création d'un nouveau parvis multimodal pour la gare



ÉQUIPEMENTS

- Une opération desservie par la future ligne C de TCSP à l'horizon 2027 (projet InspiRe).

REQUALIFICATION DE LA ZAE DE LEMPDES

Lempdes



✕ LE PROJET

La Métropole clermontoise souhaite engager une ambitieuse politique de restructuration de ses zones d'activités économiques anciennes. La ZA de «La Rochelle - Le Pontel - La Fontanille 1» de Lempdes, présentant une grande hétérogénéité urbaine et économique, s'inscrit dans cette politique de mutation visant à accroître son attractivité. Il s'agit d'activer concomitamment deux leviers pour permettre la montée en gamme de la zone :

- La création et la requalification des espaces publics dégradés,
- La réalisation d'opérations d'aménagement et de construction (d'initiative publique et/ou privée) permettant l'accueil de nouvelles entreprises.

L'avant-projet global a été approuvé par le Conseil Métropolitain en mai 2021.

👤 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Cadrage méthodologique général et définition des besoins,
- Recrutement, suivi et pilotage des équipes de maîtrise d'oeuvre et des prestataires,
- Pilotage et coordination des études et des travaux,
- Suivi administratif et financier de l'opération,
- Appui technique au suivi foncier en lien avec le service dédié de la Métropole et l'EPE,
- Appui technique pour le suivi du volet archéologie : saisine DRAC, conventions avec l'INRAP,...
- Concertation / coordination partenaires (services Ville et Métropole, propriétaires fonciers, SMTC, Ecole de Marmilhat, concessionnaires réseaux, entreprises implantées dans la zone...),
- Organisation / contribution aux réunions techniques et instances de gouvernance.

Les missions réalisées en 2024

- Pilotage et suivi de l'étude de faisabilité et de programmation pour l'aménagement du secteur stratégique de la « Pointe Est »,
- Mise en œuvre des diagnostics archéologiques sur le secteur de la Pointe Est (hors fouilles préventives),
- Définition et suivi des études préalables nécessaires à l'établissement du dossier de DUP,
- Appui technique au suivi foncier (notamment dans la mise en place d'une DUP),
- Coordination avec les porteurs de projets au sein des secteurs stratégiques.

Requalification des espaces publics :

Le début d'année 2024 a été marqué par les arbitrages budgétaires de la Métropole venant modifier le phasage d'exécution des travaux programmés en 2024 (puis 2025 et 2026).

- Pilotage et suivi des travaux de requalification des espaces publics de la Fontanille 1 (2023-2026), réception des travaux des TF (rue du Fangeas), TO1 (rue de Milan Sud) et TO5 (carrefour Milan / Allier),
- Pilotage et suivi des travaux de la tranche n°2 du boisement des délaissées de l'autopont, réception des plantations, et suivi des travaux de parachèvement et de confortement,
- Participation à la poursuite de la concertation avec les entreprises de la ZAE (Fontanille 1),
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données.

Les missions en 2025

- Poursuite du suivi des études préalables nécessaires à l'établissement du dossier de DUP, et dépôt du dossier,
- Appui technique au suivi foncier (notamment dans la mise en place d'une DUP),
- Suivi de la mise à jour des études AVP de MOE sur la rue de la Rochelle,
- Recrutement et suivi des investigations qualité des sols et eaux souterraines sur le secteur Pointe Est.

Requalification des espaces publics :

- Pilotage et suivi des travaux de requalification des espaces publics de la Fontanille 1 (rue et impasse Fernand Forest), et des travaux de requalification des réseaux eaux pluviales (rue de Milan Nord),
- Suivi des travaux de parachèvement et de confortement du boisement des délaissés de l'autopont,
- Participation à la poursuite de la concertation avec les entreprises de la ZAE (Fontanille 1),
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données.

📄 LE CONTRAT

*Mandat d'études
et de travaux*

Mandant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

Notification Mandat 1
31 mai 2018

Notification Avenant n°1
15 octobre 2019

Notification Avenant n°2
18 mars 2021

Notification Avenant n°3
6 septembre 2021

Notification Mandat 2
6 septembre 2023

Terme
6 mars 2026

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

*Anne-Emmanuelle
PASSERIEUX / Jérôme
COLOGNE*

Contributeurs :

*Céline AMADON
Corinne PELISSIER
Marie-Hélène PENY
Brigitte ROUSSEL*



ZAE La Rochelle-Le Pontel-La Fontanille 1, AVP (Janvier 2021, LLPU)



Approche urbaine et paysagère du secteur de la Pointe Est (2024, LLPU)



Travaux de boisement des délaissés de l'Autopont
- Tranches 1 et 2 (tranche 2 en photo) (fin 2024, LLPU)

ESPACE PUBLICS

- Réalisation des travaux de voirie la ZAE de la Fontanille 1 et valorisation paysagère des délaissés de l'autopont.
- Requalification des voiries existantes et création de nouveaux maillages sur le secteur la Rochelle-le Pontel,
- Transformation de l'Avenue de l'Europe en Boulevard urbain,
- Réalisation d'un «barreau de connexion» au giratoire ouest,
- Mise en œuvre du schéma cyclable métropolitain.

ACTIVITÉS

- Potentiel de densification de
- 21 000 m²**
- de surface de plancher sur les secteurs stratégiques à développer.



✕ LE PROJET

D'une superficie d'environ 250 ha, à l'interface de deux agglomérations, Riom et Clermont, le pôle d'activités possède un atout remarquable par sa position stratégique à proximité immédiate des grands axes (RD 2009, A71 et A89). Il accueille près de cent entreprises et est constitué de deux entités :

- La ZA de Ladoux, créée dans les années 60 par la CCI. Elle est totalement urbanisée. Michelin y a installé son centre de recherche Urbalad,
- Le Parc Logistique Clermont Auvergne (ZAC créée dans les années 90), destiné notamment à l'accueil d'activités de transport, logistique et para-logistique (seul site dédié à ce type d'activités sur l'agglomération clermontoise). Il est en partie urbanisé.

Suite à de premières études qui ont conduit à une réflexion d'aménagement global et à un avant-projet, la Métropole a confié un mandat à la SPL pour engager la requalification et la viabilisation du secteur, avec pour enjeux de : redonner une identité et renforcer la lisibilité économique métropolitaine, ouvrir de nouveaux terrains à la commercialisation, améliorer le fonctionnement du pôle économique, donner une ambition environnementale et intégrer une réflexion sur la gestion et l'entretien du site d'un point de vue économique.

👤 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Etablissement d'un diagnostic technique, administratif, juridique et financier de l'opération,
- Suivi des études de maîtrise d'œuvre confiées par la Métropole à son prestataire INGEROP/SAFEGE,
- Recrutement d'un nouveau maître d'œuvre et suivi des études,
- Pilotage et coordination des missions connexes,
- Passation des marchés de travaux et suivi d'exécution, dont mesures compensatoires et fouilles archéologiques,
- Suivi administratif et financier de l'opération,
- Coordinations des partenaires,
- Contribution aux instances de pilotage technique et de gouvernance,
- Suivi foncier et assistance à la commercialisation,
- Animation concertation (informations riverains, réunions d'information aux entreprises, etc.)

Les missions réalisées en 2024

- Lancement des études d'AVP sur l'ensemble du pôle économique, reprise du modèle hydraulique, exutoire EU de Ladoux, exutoire EP du pôle économique : suivi et coordination des études de MOE, cadrage réglementaire et montage des dossiers, coordination et suivi des études annexes,
- Coordination avec les services de la Métropole et les différents partenaires,
- Commercialisation : poursuite de l'assistance à la Métropole pour l'implantation de projets commerciaux, et pour les propositions de terrains,
- Suivi budget d'opération et prévisionnel.

Les missions en 2025

- Poursuite des études de maîtrise d'œuvre (AVP et sujets hydrauliques), coordination avec les services de la Métropole et les différents partenaires, cadrage réglementaire et montage des dossiers, coordination et suivi des études annexes ; Reprise de l'AVP et études PRO sur l'exutoire EU,
- Définition et suivi des prestations d'acquisitions de données liées,
- Procédures réglementaires (études environnementales, DUP) : cadrage des procédures avec les partenaires, définition des besoins, recrutement des prestataires et suivi des prestations
- Foncier : suivi des études préalables à la DUP (secteur Nord Ouest notamment),
- Commercialisation : poursuite de l'assistance à la Métropole pour l'implantation de projets commerciaux, et pour les propositions de terrains,
- Suivi budget d'opération et prévisionnel.

📄 LE CONTRAT

*Mandat d'études
et de travaux*

Mandant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

Notification Mandat

31 mai 2018

(PLCA)

Notification Avenant n°1

25 octobre 2019

Notification Avenant n°2

13 janvier 2020

(Fusion Ladoux)

Notification Avenant n°3

10 juin 2020

Notification Avenant n°4

6 septembre 2021

Notification Avenant n°5

1 septembre 2022

Notification Avenant n°6

27 novembre 2023

Notification Mandat 2

15 mars 2024

Terme

15 mars 2026

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Catherine GUILBERT

Contributeurs :

Adeline FERREIRA

Julien FRANCOIS

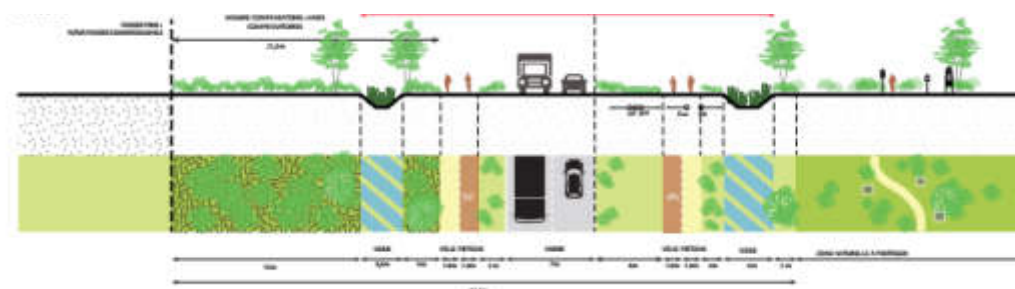
Julien LAVILLE

Corinne PELISSIER

Brigitte ROUSSEL



Plan guide du PEL (novembre 2022, INGEROP / SAFEGE)



Profil de voirie Avenue du Pariou, plan guide (novembre 2022, INGEROP)



Voie Sud réalisée (2023)

ACTIVITÉS

40 ha

à commercialiser,

environ **100**

entreprises présentes.

ESPACES PUBLICS ET RÉSEAUX

- Requalification de voiries existantes,
- Création de voiries nouvelles et liaisons mode doux,

- Mise à niveau des réseaux et création de nouveaux maillages.



✕ LE PROJET

Face au constat de la raréfaction de son offre foncière en matière d'accueil d'activités économiques, Clermont Auvergne Métropole s'est engagée dans la réalisation d'une opération d'aménagement et de développement économique sur le secteur de Sarliève Nord.

Il s'agit, selon le positionnement validé par le Conseil Métropolitain, de faire de ce site un secteur de développement économique innovant et démonstrateur en terme environnemental, paysager et de qualité de vie au travail, avec un positionnement thématique sur un parc productif dédié aux industries 4.0 et aux mobilités.

Clermont Auvergne Métropole souhaite aujourd'hui mettre en œuvre la définition d'un projet d'aménagement compatible d'une part avec les objectifs du territoire en terme de développement économique pour permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le développement de l'emploi, et d'autre part avec les enjeux de résiliences écologiques.

🏢 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appropriation des données d'entrée, établissement d'un document de synthèse, définition de la méthodologie de conduite du projet et établissement du planning prévisionnel associé,
- Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études relatives à l'opération d'aménagement Sarliève Nord,
- Suivi du marché de maîtrise d'œuvre urbaine,
- Pilotage et coordination de l'opération,
- Organisation / contribution aux réunions techniques et instances de gouvernance,
- Gestion administrative et financière de l'opération,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données nécessaires à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre,
- Appui technique au suivi foncier avec l'EPF Auvergne.

Les missions réalisées en 2024

- Suivi du marché de maîtrise d'œuvre urbaine. Poursuite de l'étude urbaine avec l'approfondissement d'un scénario d'aménagement ciblé sur le secteur Est, et l'établissement d'un plan guide d'aménagement,
- Pilotage et coordination de l'opération (interfaces),
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données nécessaires à la réalisation des études de maîtrise d'œuvre,
- Définition des modalités de mise en œuvre opérationnelles réglementaires, techniques et financières de l'opération d'aménagement et détermination du phasage de mise en œuvre.
- Etude des procédures de consultation et des modalités d'accompagnement des futurs projets industriels sur les lots à bâtir.

Les missions en 2025

- Pilotage, coordination et suivi de la finalisation de l'étude de maîtrise d'œuvre urbaine avec la restitution d'un plan guide de l'opération d'aménagement,
- Définition des modalités de mise en œuvre opérationnelles réglementaires, techniques et financières de l'opération d'aménagement et détermination du phasage de mise en œuvre,
- Organisation du COPIL de restitution.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne

Métropole

Notification Mandat

19 janvier 2022

Notification Avenant n°1

3 septembre 2024

Terme

19 juillet 2025

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Anne-Emmanuelle

PASSERIEUX

Contributeurs :

Jérôme COLOGNE

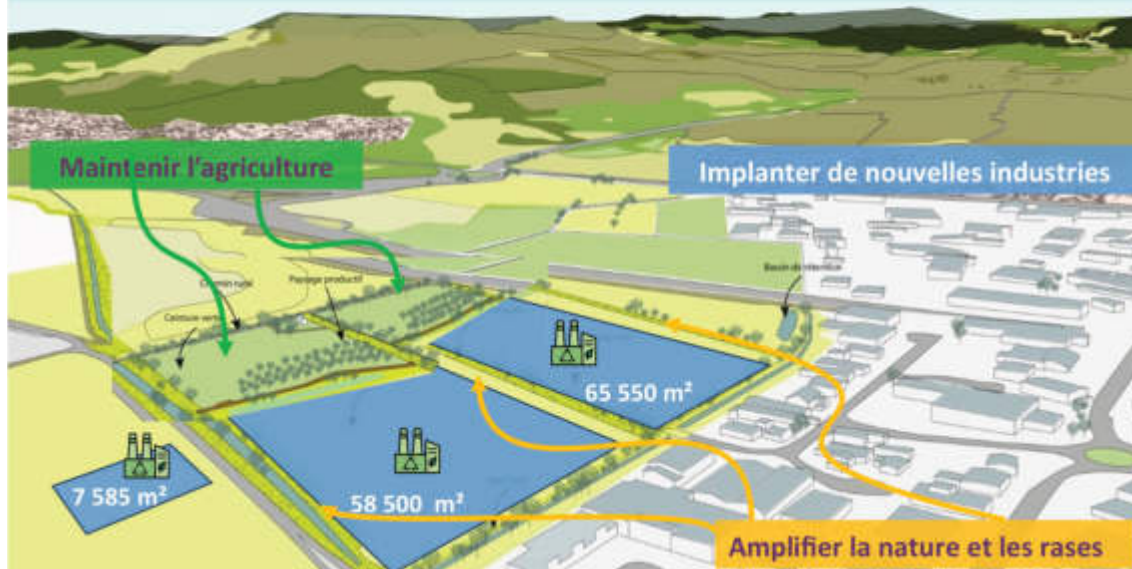
Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL

Entrelacer Industrie – Agriculture - Nature

Proposition :
Créer un parc des paysages productifs



Enjeux paysagers, environnementaux et agricoles du projet
(2024, MTA)



Enjeux urbanistiques du site (2023, MTA)



✕ LE PROJET

Face au constat de la raréfaction de son offre foncière en matière d'accueil d'activités économiques, ainsi qu'à la demande croissante des entreprises, Clermont Auvergne Métropole envisage la réalisation d'une opération d'aménagement sur la dernière tranche de la ZAE de Gerzat Sud. Situé à l'entrée Nord de la Métropole, sur la commune de Gerzat, ce secteur de plus de 50 hectares accueille aujourd'hui 84 entreprises et plus de 1300 emplois. Déclarée d'intérêt communautaire en 2004, la ZAE est fléchée pour accueillir des activités industrielles, BTP et services aux entreprises. Les tranches 1 à 5 sont aujourd'hui aménagées et entièrement commercialisées. La 6ème et dernière tranche de ce secteur reste aujourd'hui à aménager.

Afin de préciser les conditions de réalisation de cette opération d'aménagement, la Collectivité a confié à la SPL un mandat pour étudier un projet d'aménagement, avec pour enjeux d'ouvrir de nouveaux fonciers à la commercialisation, d'être exemplaire en termes de qualité environnementale et d'insertion paysagère, de s'insérer dans le tissu urbain existant, tout en se construisant en lien étroit avec les projets développés par certaines entreprises du secteur.

👤 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appropriation des données d'entrée, établissement d'un document de synthèse, et établissement du planning prévisionnel associé,
- Définition de la méthodologie de conduite du projet et définition des besoins,
- Recrutement d'un prestataire pour la réalisation d'une étude de faisabilité et suivi des études,
- Pilotage et coordination de l'opération,
- Organisation / contribution aux réunions techniques et instances de gouvernance,
- Gestion administrative et financière de l'opération,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données techniques.

Les missions réalisées en 2024

- Pilotage des études de faisabilité et définition d'un scénario d'aménagement préférentiel,
- Pilotage et coordination de l'opération (interface avec les services de la Métropole et autres partenaires, ainsi qu'avec les porteurs de projets privés, organisation et animation des instances),
- Recrutement, pilotage et suivi de prestations d'acquisition de données nécessaires à la réalisation de l'étude de faisabilité : études géotechniques, étude de flux, étude phytosanitaire,
- Définition des modalités de mise en œuvre opérationnelles réglementaires, techniques et financières de l'opération d'aménagement, et détermination d'un planning prévisionnel d'opération.

Les missions en 2025

- Finalisation des études de faisabilité et approfondissement du scénario d'aménagement et élaboration d'un programme d'aménagement détaillé,
- Détermination du phasage de mise en œuvre,
- Pilotage et coordination de l'opération (interfaces).

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

Notification Mandat

11 septembre 2023

Terme

11 septembre 2024

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Chef de projet :

Julien LAVILLE

Contributeurs :

Catherine GUILBERT

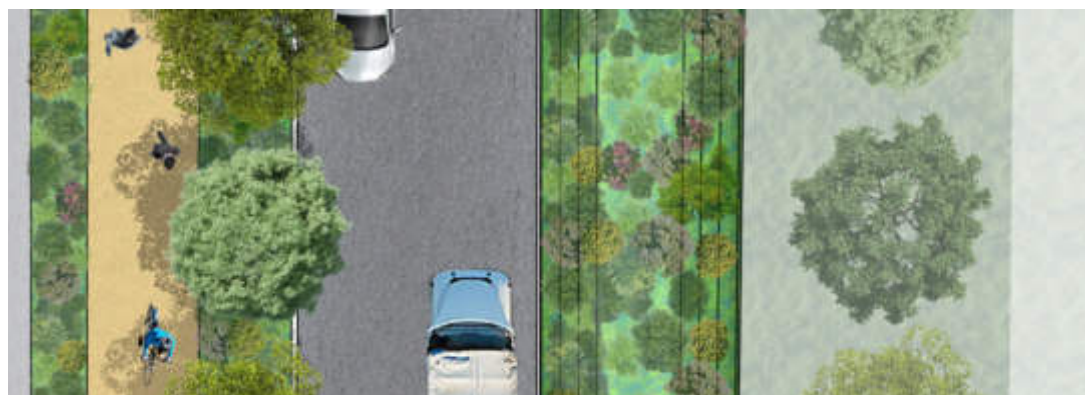
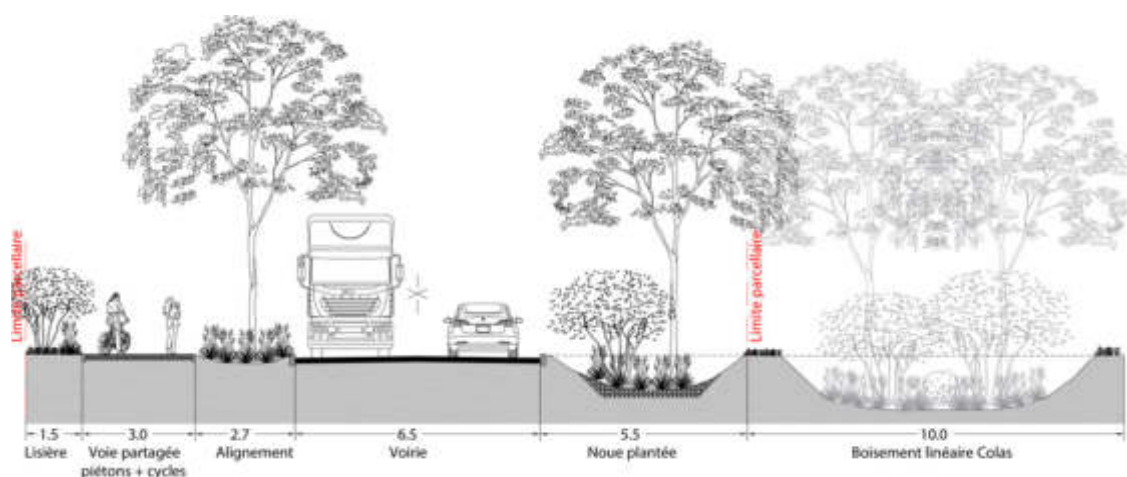
Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL



Axonométrie du projet d'aménagement - étude de faisabilité (2025, LLPU)



Coupe des espaces publics - étude de faisabilité (2025, LLPU)

CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE CONSERVATION DES MUSEES

Cébazat



✕ LE PROJET

Le volet « musées et patrimoine » est un axe majeur du schéma culturel de Clermont-Auvergne Métropole ainsi qu'un élément phare de la candidature au titre de capitale européenne de la culture 2028.

L'état des lieux des 6 musées de la Métropole (musée d'art Roger-Quilliot, musée Bargoin, musée Henri-Lecoq, musée de la Vigne et du vin à Aubière, musée de la Batellerie à Pont-du-Château et musée de la Résistance, de l'Internement et de la Déportation à Chamalières) a révélé des conditions de conservation des collections non satisfaisantes. Ainsi par délibération en date du 24 juin 2022, Clermont Auvergne Métropole a approuvé le projet de construction d'un bâtiment dédié sur le site des Montels à Cébazat.

L'équipement permettra non seulement la conservation des collections selon les normes actuelles, mais aussi leur valorisation. Il offrira une fenêtre sur les collections, notamment celles en restauration, et sur les professions liées à la conservation du patrimoine. Spécificité du projet, un espace de médiation à destination des publics est également prévu.

La réalisation de ce projet est la première étape indispensable au développement du Plan musées.

🏛️ LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appui à la programmation,
- Recrutement d'un groupement entreprise générale, maîtrise d'œuvre, entretien/maintenance :
 - Etablissement du dossier de consultation des entreprises
 - Pilotage d'une procédure de dialogue compétitif
 - Contractualisation d'un marché global de performance (MGP), associant conception-réalisation et exploitation-maintenance pour répondre à des objectifs de performance notamment énergétique.
- Identification des besoins de prestations extérieures au MGP et recrutement des prestataires,
- Suivi des études et du chantier sur les plans technique, financier et administratif,
- Suivi des procédures administratives,
- Réception de l'ouvrage et suivi jusqu'à la fin de l'année dite « de parfait achèvement »,
- Accompagnement du maître d'ouvrage pendant 2 ans à compter de la réception des travaux, sur l'aspect contrôle des performances.

Les missions réalisées en 2024

- Pilotage des études jusqu'à la phase PRO,
- Obtention du permis de construire.
- Suivi des travaux (démarrage octobre 2024).

Les missions en 2025

- Suivi des travaux (réception prévue en avril 2026).



Projection du centre de conservation des musées (2023, Eiffage)

📄 LE CONTRAT

*Mandat d'études
et de travaux*

Mandant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

Notification Mandat
10 août 2022

Terme
10 août 2027

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Didier BOULET

Cheffe de projet :

Claire FAUCHER-GARROS

Contributeurs :

Stéphanie TAUNAY

Brigitte ROUSSEL



CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DE LA STEP

Clermont-Ferrand

LE CONTRAT

*Mandat d'études
et de travaux*

Mandant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

LE PROJET

Clermont Auvergne Métropole porte un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables sur son territoire. Elle s'est ainsi engagée dans une démarche de labellisation «Territoire à Energie POSitive» (TEPOS) avec un double objectif : réduire de manière sensible la consommation énergétique du territoire et couvrir les besoins restants à 100 % avec des énergies renouvelables d'ici 2050.

Le plan d'action métropolitain prévoit la réalisation de 3 installations solaires photovoltaïques en autoconsommation sur le site de la station d'épuration des Trois Rivières, très consommatrice en électricité.

LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Définition de l'organisation générale de l'opération, des conditions administratives et techniques de réalisation des ouvrages,
- Recrutement d'un maître d'œuvre, suivi des études, gestion administrative et financière du marché,
- Recrutement des prestataires complémentaires à la maîtrise d'œuvre,
- Suivi des études et du chantier sur le plan technique, financier, réglementaire et administratif
- Réception des ouvrages.

Les missions réalisées en 2024

- Pilotage des études et prestations complémentaires,
- Consultation des entreprises travaux.

Les missions en 2025

- Notification du titulaire,
- Suivi des travaux.



L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Didier BOULET

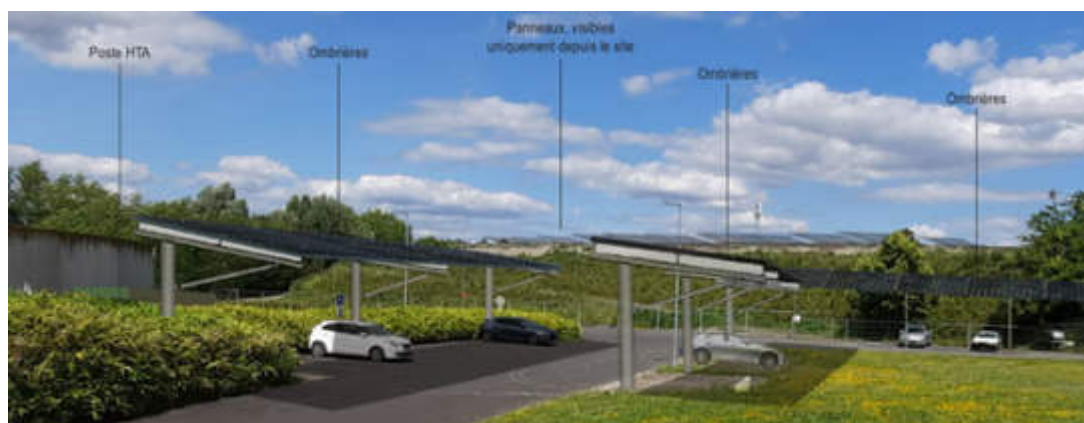
Chef de projet :

Alexandre MANAUD

Contributeurs :

Rémi PENEL

Brigitte ROUSSEL



Perspectives du projet d'ombrières de la STEP (2024, Artelia)

RENOVATION DE L'OFFICE DU TOURISME

Clermont-Ferrand



✕ LE PROJET

Dans le cadre de la compétence métropolitaine de développement touristique, l'Office du Tourisme permet de promouvoir le territoire. La « Maison du Tourisme », située Place de la Victoire à Clermont-Ferrand, est l'une des composantes essentielles de cette mission d'accueil des publics, touristes comme habitants. Ainsi, la réhabilitation de ce bâtiment au regard des besoins du public accueilli est un enjeu majeur pour l'attractivité de Clermont Auvergne Métropole.

Depuis l'ouverture au public de la Maison du Tourisme, à l'été 1997, et l'aménagement de sa boutique en 2014, les attentes et besoins ont très largement évolué. Clermont Auvergne Métropole a donc souhaité réhabiliter la Maison du Tourisme et effectuer des travaux d'agencement et d'agrandissement des espaces Boutique/Billetterie et Accueil du public.

La ville de Clermont-Ferrand est propriétaire du bâtiment à rénover. Le volume concerné par les travaux est mis à disposition de la Métropole dans le cadre de la compétence tourisme (avec les prérogatives du propriétaire).

👤 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appropriation du programme et compléments éventuels, sans remise en cause des objectifs
- Mise en œuvre des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté,
- Proposition au mandant des différents modes de dévolution des marchés d'études et de travaux,
- Suivi des études de conception, approbation de l'AVP définitif et accord sur le projet avant la réalisation des études d'exécution,
- Choix, établissement et signature des différents marchés de travaux,
- Suivi du chantier sur les plans technique, financier, réglementaire et administratif,
- Réception de l'ouvrage,
- Gestions administrative, financière et comptable de l'opération.

Les missions réalisées en 2024

- Etablissement d'un état préventif des lieux,
- Suivi du chantier sur les plans technique, financier, réglementaire et administratif,
- Gestion des marchés de travaux, versement des rémunérations correspondantes,
- Réception des travaux- AOR.

Contrat achevé.



Nouveaux espaces livrés (avril 2024)

📄 LE CONTRAT

*Mandat d'études
et de travaux*

Mandant :

*Clermont Auvergne
Métropole*

Notification Mandat
15 septembre 2023

Terme
mars 2025

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

*Anne-Emmanuelle
PASSERIEUX*

Contributeurs :

*Corinne PELISSIER
Marie-Hélène PENY
Brigitte ROUSSEL*



RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE D'AUBIERE

Aubière

LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne
Métropole

Notification Mandat

12 mai 2023

Terme

12 mai 2026

L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Laure DODEL

Cheffe de projet :

Anne-Emmanuelle

PASSERIEUX

Contributeurs :

Corinne PELISSIER

Rémi PENEL

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL

LE PROJET

Dans le cadre de la compétence métropolitaine de développement culturel, la bibliothèque Alexandre Vialatte d'Aubière permet de diffuser la culture sur le territoire métropolitain. La réhabilitation de ce bâtiment au regard des besoins du public est un enjeu majeur pour l'attractivité de Clermont Auvergne Métropole.

La bibliothèque Alexandre Vialatte est la plus fréquentée du bassin Sud de la Métropole (plus de 25 000 visiteurs annuels en 2019- 2020 n'étant pas significative). Cependant l'état général du bâtiment et les aménagements intérieurs ont vieilli et, sans être vétustes, ne sont plus adaptés aux usages.

Ainsi, Clermont Auvergne Métropole souhaite la rénovation globale de cet équipement (bâtiment datant des années 90) et des plateaux d'environ 450 m² chacun, répartis sur 3 niveaux.

La réflexion relative à la rénovation de la bibliothèque d'Aubière devra donc porter sur deux points principaux :

- Sur la partie ouverte aux publics, sa configuration et ses aménagements, qui devront refléter l'actualisation de l'offre de service et de la qualité d'accueil ;
- Sur les espaces internes, la manière dont ce réaménagement pourra appuyer l'évolution de l'équipe mise en œuvre depuis 2019, besoin renforcé par le projet de restructuration des bassins de lectures qui conduira à une augmentation du nombre d'agents.



LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appropriation du programme et compléments éventuels, sans remise en cause des objectifs,
- Mise en œuvre des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté,
- Préparation, signature et suivi des contrats d'assurance, de coordination SPS et de contrôle technique, et plus généralement de tout contrat de prestataire nécessaire à la bonne exécution de l'opération,
- Recrutement/consultation d'un groupement de maîtrise d'œuvre (pour une mission de Base + DIAG + EXE + OPC + SSI) : établissement du dossier de consultation, analyse, notification/signature et suivi du contrat de maîtrise d'œuvre,
- Suivi des études de conception, approbation de l'avant-projet définitif,
- Choix, établissement et signature des différents marchés de travaux. Signature des marchés et actes de sous-traitance après attribution (organes compétents Clermont Auvergne Métropole),
- Suivi du chantier sur les plans technique, financier, réglementaire et administratif,
- Réception de l'ouvrage et suivi jusqu'à la fin de l'année GPA,
- Gestions administrative, financière et comptable de l'opération.

Les missions réalisées en 2024

- Poursuite et finalisation de la procédure de recrutement du groupement de maîtrise d'œuvre (pour une mission de Base + DIAG + EXE + OPC + SSI),
- Lancement, pilotage et suivi des premières phases d'études de MOE : phase DIAG+relevé + phase ESQ.
- Recrutement et suivi des missions de CSPA et de contrôle technique.

Les missions en 2025

- Pilotage et suivi des phases d'études de maîtrise d'œuvre : APS, APD, PRO,
- Dépôt / obtention du PC/AT,
- Suivi et coordination des missions de CSPA et de contrôle technique,
- Accompagnement de la Métropole dans les instances de copropriété.

RECONVERSION DE BATIMENTS AGRICOLES

Saint-Genès-Champanelle



✂ LE PROJET

Dans le cadre d'un projet de réorganisation de leurs installations, l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE) souhaite libérer de toute activité et mettre en vente un ensemble de bâtiments agricoles d'environ 3 500 m² situé sur la commune de Saint-Genès-Champanelle.

La raréfaction du foncier et de l'immobilier économique à l'échelle métropolitaine et la demande croissante des entreprises conduisent Clermont Auvergne Métropole à s'interroger quant à la faisabilité d'une reconversion des bâtiments en village artisanal.

Il s'agit d'engager différentes études techniques permettant d'expertiser les bâtiments et d'établir une première approche de la faisabilité technique et financière de cette reconversion.

👤 LE RÔLE DE LA SPL CLERMONT AUVERGNE

- Appropriation des données d'entrée, établissement d'un document de synthèse, et établissement du planning prévisionnel associé,
- Définition de la méthodologie de conduite du projet et définition des besoins,
- Commande et suivi de prestations d'acquisition simple de données techniques,
- Pilotage et coordination de l'opération,
- Organisation / contribution aux réunions techniques et instances de gouvernance,
- Gestion administrative et financière de l'opération.

Les missions réalisées en 2024

- Recrutement de prestataires pour la réalisation des études techniques (analyse des offres, rédaction du RAO, notification des marchés),
- Suivi des prestations techniques,
- Etablissement d'une synthèse des données techniques et d'une première approche de la faisabilité technique et financière du projet de reconversion des bâtiments agricoles en village artisanal.

Contrat achevé.

📄 LE CONTRAT

Mandat d'études

Mandant :

Clermont Auvergne

Métropole

Notification Mandat

14 décembre 2023

Terme

14 août 2024

👥 L'ÉQUIPE

Direction de projet :

Marie-Anne OLIVIER

Cheffe de projet :

Julien LAVILLE

Contributeurs :

Corinne PELISSIER

Marie-Hélène PENY

Brigitte ROUSSEL

AMO CONDUITE D'OPERATIONS BATIMENTAIRES

Maître d'Ouvrage :

Ville de Clermont-
Ferrand

Notification :

décembre 2023

Durée : 8 mois

REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE DU BEDAT

Clermont-Ferrand



Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain du Quartier Les Vergnes, la Ville de Clermont-Ferrand a pour objectif de lancer les travaux pour la réhabilitation du pôle éducatif du Bédât. La SPL Clermont Auvergne conclut avec la Ville de Clermont-Ferrand une mission d'assistance pour la validation d'un programme.

Maître d'Ouvrage :

Riom Limagne et
Volcans

Notification : mai

2024

Durée : 12 mois

REHABILITATION DE LA MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mozac



Riom Limagne et Volcans a en projet de créer une « Maison de la nature et de l'environnement » et s'interroge sur les conditions d'implantation sur le site de l'ancien Carmel à Mozac. RLV confie une mission d'AMO pour l'accompagner sur la phase programmation.

Maître d'Ouvrage :

Ville de Clermont-
Ferrand

Notification :

novembre 2024

Durée : 7 mois

REHABILITATION DE LA CRECHE SAINT-JACQUES

Clermont-Ferrand



La Ville de Clermont-Ferrand a pour projet de rénover la crèche Saint Jacques. Afin d'avancer sur la mise en œuvre opérationnelle, elle confie à la SPL une mission d'AMO pour l'accompagner sur la phase programmation.

Maître d'Ouvrage :

Ville de Clermont-
Ferrand

Notification :

novembre 2024

Durée : 9 mois

RENOVATION DE LA MATERNELLE ARISTIDE BRIAND ET DE LA MAISON DE LA CULTURE

Clermont-Ferrand



Afin d'avancer sur la mise en œuvre de sa politique de rénovation énergétique des bâtiments publics, la Ville de Clermont-Ferrand confie à la SPL deux missions d'AMO, comportant l'accompagnement de la phase programmation et l'aide à la décision sur modalités de mise en œuvre opérationnelle pour la rénovation de l'Ecole Aristide Briand et de la Maison de la Culture.



Parc Technologique La Pardieu
3 rue Louis Rosier
63000 Clermont-Ferrand
Tel. 04 73 23 69 64
contact@solca.fr

www.spl-clermont-auvergne.fr

**Façonner
la
cité**